



AXtrus™

240 EC



Herbicide / Herbicide

Emulsifiable Concentrate / Concentré Émulsionnable

AGRICULTURAL/COMMERCIAL / AGRICOLE/COMMERCIAL

For Listed Weed Control in Fallow Systems, Preplant or Pre-emergence Burndown, Hooded Sprayer Applications, Harvest Aid Applications and Post-harvest Burndown. / Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette dans les systèmes en jachère, le brûlage en présemis ou en prélevée, les traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive, les traitements d'aide à la récolte et le brûlage post-récolte.

ACTIVE INGREDIENT: Carfentrazone-ethyl... 240 g/L

PRINCIPE ACTIF : Carfentrazone-éthyle... 240 g/L

**READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING /
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CAUTION / ATTENTION

EYE AND SKIN IRRITANT / IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

REGISTRATION NUMBER 35894 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NO D'HOMOLOGATION : 35894 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Product Information: 1-720-625-2797 / Renseignements sur le produit : 1-720-625-2797

**FOR CHEMICAL EMERGENCY: spill, leak, fire, exposure, or accident, call CHEMTREC 1-800-424-9300 / EN CAS
D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC 1-800-424-9300**

GENERAL INFORMATION

SECTION 1: NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

SECTION 2: PRODUCT INFORMATION

Axtrus 240 EC is an emulsifiable concentrate formulation. **Axtrus 240 EC** is to be mixed with water and listed adjuvants and applied to labelled crops or sites.

Axtrus 240 EC used as directed will provide selective post-emergence control of broadleaf weeds, weed burndown prior to planting, pre-emergence to the crop (up to 3 days after seeding) or post-harvest, and defoliate/desiccate labelled crops as a harvest aid.

Weed control is optimized when the product is applied to actively growing weeds up to 10 cm in height, or as specified. **Axtrus 240 EC** is a contact herbicide. Within a few hours following application, the foliage of susceptible weeds shows signs of desiccation, and in subsequent days, necrosis and death of the plant occur.

Extremes in environmental conditions such as temperature, moisture, soil conditions, and cultural practices may affect the activity of **Axtrus 240 EC**. Under warm moist conditions, herbicide symptoms may be accelerated. Under very dry conditions, the expression of herbicide symptoms may be reduced as weeds hardened off by drought are less susceptible to **Axtrus 240 EC**.

Axtrus 240 EC is rapidly absorbed through the foliage of plants. To avoid significant crop response, applications should not be made within 6 to 8 hours of either rain or irrigation or when heavy dew is present on the crop. Due to environmental conditions and with certain spray tank additives, some herbicidal symptoms may appear on the crop.

SAFETY AND HANDLING

SECTION 3: PRECAUTIONS, PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

HAZARDOUS TO HUMANS AND DOMESTIC ANIMALS

Caution. Harmful if swallowed, absorbed through the skin or inhaled. May irritate eyes and the skin. Avoid breathing vapours. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling. Do not use or store near heat or open flame.

DO NOT apply by air.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab. Discard clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product. Do not reuse them. Follow manufacturer's instructions for cleaning/maintaining PPE. If no such instructions for washables, use detergent and hot water. Keep and wash PPE separately from other laundry. Remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on clean clothing.

RESTRICTED-ENTRY INTERVAL:

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

Apply only when the potential for drift beyond the area to be treated is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.

SECTION 4: ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under **DIRECTIONS FOR USE**.

This product contains an active ingredient and aromatic petroleum distillates, which are toxic to aquatic organisms.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body. Additional guidance can be found on the Runoff Mitigation portion of the Canada.ca website.

SECTION 5: FIRST AID AND TOXICOLOGICAL INFORMATION

FIRST AID

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor **IMMEDIATELY** for further treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15 to 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 to 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Contains petroleum distillates. Do not induce vomiting unless told to do so by the poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take the container label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

You may also call 1-800-424-9300 for emergency medical treatment information.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Note to Physician: Treatment is otherwise controlled by removal of exposure followed by symptomatic and supportive care. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia.

SECTION 6: STORAGE

Store this product away from food or feed. Not for use or storage in or around the home. Store in original containers only. Store in a cool, dry place and avoid excess heat. Carefully open containers. After partial use, replace lids and close tightly. Isolate **Axtrus 240 EC** in storage to prevent contamination of other pesticides, fertilizers, and water. In case of spill, avoid contact, isolate area and keep out unprotected persons and animals. Confine spills. Call: 1-800-424-9300.

SECTION 7: DISPOSAL

Recyclable Containers:

Disposal of container: DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial or territorial requirements.

Returnable Containers:

Disposal of container: DO NOT reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

Refillable Containers:

Disposal of container: For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. DO NOT reuse this container for any other purpose.

Disposal of unused, unwanted product: For information on disposal of unused, unwanted product, contact the registrant or the provincial or territorial regulatory agency. Contact the registrant and the provincial or territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

SECTION 8: WEEDS AND CROP USES

SECTION 8.1: DIRECTIONS FOR USE

Axtrus 240 EC may be applied to a crop as a preplant, pre-emergence burndown application, hooded sprayer application or as a harvest aid.

For certain crops, up to two different application types can be applied to the crop per year. For example, for legume vegetables, two applications are permitted; a preplant or pre-emergence application can be followed by a hooded sprayer application OR a harvest aid application. Refer to the table below for a summary of application types labeled for each crop or crop group and the maximum number of applications to each crop/crop group that are permitted.

A post-harvest burndown application can also be made after the harvest of the crop. DO NOT apply more than two applications in total per year, including post-harvest application.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Field sprayer application: DO NOT apply when wind speed is less than 1 km/h. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with sprays finer than the American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 to 572.3) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground. DO NOT apply by air.

SPRAY BUFFER ZONES

A spray buffer zone is NOT required for:

- uses with hand-held application equipment permitted on this label.
- low-clearance hooded or shielded sprayers that prevent spray contact with crop, fruit or foliage.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands) and sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands).

Crop	Method of Application	Spray Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:		
		Freshwater Habitat of Depths:		Terrestrial Habitat:
		Less than 1 m	Greater than 1 m	
Potatoes	Field sprayer	1	1	5
Small cereal grains (barley, millet, oats, triticale, wheat), rapeseed, other cereal grains (buckwheat, field corn, sweet corn, popcorn, rye, wild rice, and teosinte)	Field sprayer	1	0	3
Legume vegetables (succulent or dried), sorghum, sunflowers, fruiting vegetables, cucurbit vegetables	Field sprayer	1	0	2
Field-grown woody ornamentals (nurseries)	Field sprayer	1	1	4
Mint	Field sprayer	1	0	1

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASABE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The spray buffer zones for this product with conventional application equipment can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Drift Mitigation portion of the Canada.ca website.

Crop/Crop Group	Application Type	Maximum Annual Rate	Maximum Number of Applications to the Crop**
Crop Group 1: Root and Tuber Vegetables (except potatoes)	Hooded sprayer	117 mL/ha (28 g ai/ha)	Maximum one application per year.
Crop Group 3-07: Bulb Vegetables			
Crop Group 4-13: Leafy Vegetables			
Crop Group 5-13: <i>Brassica</i> Head and Stem Vegetables			
Crop Subgroup 13-07B: Bushberries			
Crop Subgroup 22B: Leaf Petiole Vegetables			
Strawberries			
Mint	Preplant burndown, hooded sprayer or dormancy spray		
Crop Group 6: Legume Vegetables (Succulent or Dried)*	Preplant or pre-emergence burndown, hooded sprayer or harvest aid	234 mL/ha (56 g ai/ha)	Maximum two applications per year.
Small-grain Cereals (barley, millet, oats, triticale, wheat)	Preplant or pre-emergence burndown or harvest aid		
Sorghum	Preplant or pre-emergence burndown or harvest aid	146 mL/ha (35 g ai/ha)	
Crop Group 8-09: Fruiting Vegetables	Preplant burndown, hooded sprayer	234 mL/ha (56 g ai/ha)	
Crop Group 9: Cucurbit Vegetables			
Crop Group 11-09: Pome Fruits	Hooded sprayer, sucker/ primocane control	300 mL/ha (72 g ai/ha)	
Crop Group 12-09: Stone Fruits			
Crop Subgroup 13-07A: Caneberries			
Grapes			
Hops			

(continued)

Crop/Crop Group	Application Type	Maximum Annual Rate	Maximum Number of Applications to the Crop**
Crop Subgroup Group 20A: Rapeseed	Preplant or pre-emergence burndown	234 mL/ha (56 g ai/ha)	Maximum two applications per year.
Crop Subgroup 20B: Sunflowers			
Other Cereals (buckwheat, field corn, sweet corn, popcorn, rye, teosinte, wild rice)			
Potatoes	Preplant burndown, hooded sprayer or harvest aid	700 mL/ha (168 g ai/ha)	
Field Grown Woody Ornamental Nurseries	Sucker control	300 mL/ha (72 g ai/ha)	

*Harvest aid applications for Crop Subgroup 6C dried shelled pea and bean (except lentil) and soybeans only.

**Post harvest applications are not considered to be applied to the crop as they are applied after harvest; however, a post-harvest application is considered to be one of the two permitted applications in a single year. Thus, if two applications were made to the crop during the season, a post-harvest application is not permitted.

SECTION 8.2: WEEDS CONTROLLED

When used as directed, **Axtrus 240 EC** will provide control of the listed weeds up to ten (10) cm in height, or as specified.

Weeds Controlled	Axtrus 240 EC Use Rate mL per hectare
Lamb's-quarters, common (up to 7.5 cm tall)	36.5 mL
Morning glory (up to 3 leaves)	
Nightshade, black (up to 5 cm tall)	
Nightshade, Eastern black (up to 5 cm tall)	
Pigweed, redroot	
Velvetleaf	
Waterhemp, tall (up to 5 cm tall)	

(continued)

Weeds Controlled	Axtrus 240 EC Use Rate mL per hectare
All the weeds controlled at 36.5 mL per hectare plus the weeds listed below:	58 mL
Lamb's-quarters, common	
Mallow, round-leaved	
Morning glory	
Nightshade, hairy	
Pennycress, field (stinkweed)	
Pigweed, prostrate	
Pigweed, smooth	
Pigweed, tumble	
Purslane, common	
Smartweed, Pennsylvania (seedling)	
Mustard, tansy	
Waterhemp, tall	
Waterhemp, common	
All the weeds controlled at 58 mL per hectare plus the weeds listed below:	
Carpetweed	
Cocklebur	
Jimsonweed	
Kochia	
Nightshade, black	
Nightshade, Eastern black	
Canola, volunteer, including glyphosate-tolerant	

(continued)

Weeds Controlled	Axtrus 240 EC Use Rate mL per hectare
All the weeds controlled at 73 mL per hectare plus the weeds listed below:	117 mL
Burclover	
Lettuce, prickly	
Mallow, Venice (up to 5 cm tall)	
Spurry, corn	

SECTION 8.3: PREPLANT, PRE-EMERGENCE OR POST-HARVEST BURNDOWN AND FALLOW SYSTEMS

PREPLANT BURNDOWN

Axtrus 240 EC may be used for preplant burndown applications in crops listed below:

Potatoes

Crop Group 6: Legume Vegetables (Succulent or Dried): bean (*Lupinus* spp. includes grain lupin, sweet lupin, white lupin, and white sweet lupin); bean (*Phaseolus* spp. includes field bean, kidney bean, lima bean (dry), navy bean, pinto bean, runner bean, snap bean, tepary bean, wax bean); bean (*Vigna* spp. includes adzuki bean, asparagus bean, blackeyed pea, catjang, Chinese longbean, cowpea, Crowder pea, moth bean, mung bean, rice bean, southern pea, urd bean, yardlong bean); broad bean (fava bean); chickpea (garbanzo bean); guar; jackbean; lablab bean (hyacinth bean); lentil; pea (*Pisum* spp. includes dwarf pea, edible-pod pea, English pea, garden pea, green pea, snow pea, sugar snap pea); pigeon pea; soybean (immature seed); soybean; sword bean.

Crop Group 8-09: Fruiting Vegetables (transplanted only): African eggplant; currant tomato; eggplant; garden huckleberry; goji berry; groundcherry; martynia; okra; pea eggplant; pepino; bell pepper, nonbell pepper, scarlet eggplant; sunberry; tomatillo; tomato; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities.

Crop Group 9: Cucurbit Vegetables (transplanted only): Chinese waxgourd (Chinese preserving melon); citron melon; cucumber; gherkin; edible gourd (includes hyotan, cucuzza, hechima, Chinese okra); *Momordica* spp. (includes balsam apple, balsam pear, bitter melon, Chinese cucumber); muskmelon (includes true cantaloupe, cantaloupe, casaba, crenshaw melon, golden pershaw melon, honeydew melon, honey balls, mango melon, Persian melon, pineapple melon, Santa Claus melon, snake melon); pumpkin; summer squash (includes crookneck squash, scallop squash, straightneck squash, vegetable marrow, zucchini); winter squash (includes butternut squash, calabaza, hubbard squash, acorn squash, spaghetti squash); watermelon (includes hybrids and/or varieties of *Citrullus lanatus*).

Crop Group 15: Cereal Grains (except rice): barley; buckwheat; corn (includes sweet corn and field corn); pearl millet; proso millet; oats; popcorn; rye; sorghum (milo); teosinte; triticale; wheat; wild rice.

Crop Subgroup 20A: Rapeseed: borage; crambe; cuphea; echium; flax seed; gold of pleasure (camelina); hare's ear mustard; lesquerella; lunaria; meadowfoam; milkweed; mustard seed; oil radish; poppy seed; rapeseed (canola); sesame; sweet rocket; as well as cultivars and/or hybrids of these commodities.

Crop Subgroup 20B: Sunflowers: calendula; castor oil plant; euphorbia; evening primrose; Niger seed; rose hip; safflower; Stokes aster; sunflower; as well as cultivars and hybrids of these commodities.

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than Avesta CropScience Inc. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, Avesta CropScience Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

Crop	Mint
Rate	37 - 117 mL/ha
Water Volume	Apply using a minimum water volume of 100 L/ha.
Adjuvant	Use a non-ionic surfactant at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge [®] Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).
Pre-Harvest Interval	Do not apply within 91 days of harvest.
Comments	For optimum performance, make application to actively growing weeds up to 10 cm high, or as specified. Coverage of the weeds is essential for good control. Apply only one application of Axtrus 240 EC to mint per season. Do not follow a pre-plant burndown application with a dormancy or hooded sprayer application of Axtrus 240 EC .

PRE-EMERGENCE BURNDOWN

Axtrus 240 EC may be applied up to 3 days after seeding to control emerged weeds in the crops listed below. DO NOT apply if the crop has emerged.

Crop Group 6: Legume Vegetables (Succulent or Dried): bean (*Lupinus* spp. includes grain lupin, sweet lupin, white lupin, and white sweet lupin); bean (*Phaseolus* spp. includes field bean, kidney bean, lima bean (dry), navy bean, pinto bean, runner bean, snap bean, tepary bean, wax bean); bean (*Vigna* spp. includes adzuki bean, asparagus bean, blackeyed pea, catjang, Chinese longbean, cowpea, Crowder pea, moth bean, mung bean, rice bean, southern pea, urd bean, yardlong bean); broad bean (fava bean); chickpea (garbanzo bean); guar; jackbean; lablab bean (hyacinth bean); lentil; pea (*Pisum* spp. includes dwarf pea, edible-pod pea, English pea, field pea, garden pea, green pea, snow pea, sugar snap pea); pigeon pea; soybean (immature seed); soybean; sword bean.

Crop Group 15: Cereal Grains (except rice): barley; buckwheat; corn (includes sweet corn and field corn); pearl millet; proso millet; oats; popcorn; rye; sorghum (milo); teosinte; triticale; wheat; wild rice.

Crop Subgroup 20A: Rapeseed: borage; crambe; cuphea; echium; flax seed; gold of pleasure; hare's ear mustard; lesquerella; lunaria; meadowfoam; milkweed; mustard seed; oil radish; poppy seed; rapeseed (canola); sesame; sweet rocket; as well as cultivars and/or hybrids of these commodities.

Crop Subgroup 20B: Sunflowers: calendula; castor oil plant; euphorbia; evening primrose; Niger seed; rose hip; safflower; Stokes aster; sunflower; as well as cultivars and hybrids of these commodities.

POST-HARVEST BURNDOWN

Axtrus 240 EC can be applied after harvest to control actively-growing, emerged weeds. **DO NOT** apply a post-harvest application to fields where two applications of **Axtrus 240 EC** were made in that same year.

Legume vegetables (CG6), fruiting vegetables (CG8-09), cucurbit vegetables (CG9), cereal grains (CG15), rapeseed (CSG20A), sunflowers (CSG20B), mint and potatoes may be planted the following spring after post-harvest application. All other crops may be planted after 12 months.

FALLOW SYSTEMS

Axtrus 240 EC may be utilized in fallow cropping systems where crops are seeded and harvested in alternate years for soil moisture conservation.

AXTRUS 240 EC USE RATES FOR PRE-PLANT, PRE-EMERGENCE OR POST-HARVEST BURNDOWN AND FALLOW SYSTEMS

Apply **Axtrus 240 EC** for pre-plant, pre-emergence or post-harvest burndown and fallow systems at up to 117 mL per hectare except for sorghum where **Axtrus 240 EC** may be applied for pre-plant or pre-emergence burndown at up to 73 mL. For optimum performance, make application to actively growing weeds up to 10 cm high, or as specified. **Coverage of the weeds is essential for good control.**

ADJUVANT RECOMMENDATIONS FOR PREPLANT, PRE-EMERGENCE OR POST-HARVEST BURNDOWN AND FALLOW SYSTEMS

When using **Axtrus 240 EC** alone, use a non-ionic surfactant at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).

TANK-MIXES:

This product may be tank mixed with a fertilizer, a supplement, or with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact Avesta CropScience Inc. at 1-720-625-2797 for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

AXTRUS 240 EC PLUS GLYPHOSATE

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 73 mL per hectare in combination with registered glyphosate products at 450 - 900 grams of ae/ha.

Use 100 L/ha water and ensure good coverage for maximum performance.

This tank mix will control weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, as well as those listed in the following table:

Rate of Glyphosate	Weeds Controlled
450 g ae/ha ¹	Green foxtail
	Lady's thumb
	Volunteer barley
	Volunteer wheat
	Wild mustard
	Wild oats
450 - 685 g ae/ha ¹	Weeds controlled by the 450 g ae/ha rate plus:
	Canada fleabane (less than 8 cm in height)
	Common ragweed (less than 8 cm in height)
	Downy brome
	Giant foxtail
	Hemp nettle
	Persian darnel
	Volunteer flax
	Narrow-leaved hawk's beard ²
	Wild buckwheat ³
810 g ae/ha ¹	Weeds controlled by the 450 - 685 g ae/ha rate plus:
	Annual bluegrass
	Annual sow thistle
	Crab grass
	Narrow-leaved vetch
	Prickly lettuce

(continued)

Rate of Glyphosate	Weeds Controlled
900 g ae/ha ¹	Weeds controlled by the 810 g ae/ha rate plus:
	Canada thistle (rosette stage; summer fallow)
	Dandelion (less than 15 cm)
	Quackgrass (light to moderate infestations, 3 - 4 green leaves or more)

¹Weeds up to 15 cm in height are controlled by this rate unless otherwise specified.

²Narrow-leaved hawk's-beard use 450 g ae/ha if less than 8 cm in height or 685 g ae/ha if 8 - 15 cm.

³Wild buckwheat use 450 g ae/ha if less than 3 leaves or 685 g ae/ha if 3 - 4 leaf stage.

AXTRUS 240 EC PLUS 2,4-D ESTER

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 73 mL per hectare in combination with registered 2,4-D Ester products at 330 - 528 grams of ae/ha.

Use 100 L/ha water and ensure good coverage for maximum performance.

This tank mix will control weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, as well as those listed in the following table:

Rate of 2,4-D Ester	Weeds Controlled
330 - 528 g ae/ha ¹	Annual sow thistle
	Bluebur (before the 4-leaf stage)
	Burdock (before the 4-leaf stage)
	Common ragweed
	Daisy fleabane
	False flax
	False ragweed
	Giant ragweed
	Goat's beard
	Horsetail
	Mustards (except dog mustard)
	Narrow-leaved hawk's beard (1 - 2 leaf stage)
	Plantain

(continued)

Rate of 2,4-D Ester	Weeds Controlled
330 - 528 g ae/ha ¹	Prickly lettuce
	Russian pigweed
	Stinging nettle
	Sweet clover (seedling)
	Thyme-leaved spurge
	Wild buckwheat
	Wild radish
	Wild (prairie) sunflower

¹Weeds less 8 cm tall and actively growing.

AXTRUS 240 EC PLUS BROMOXYNIL CONTAINING PRODUCTS FOR BURNDOWN CONTROL OF VOLUNTEER CANOLA (ALL TYPES)

This tank mix provides burndown control of volunteer canola prior to seeding canola crops.

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 73 mL per hectare in combination with listed bromoxynil products at 140 grams ai per hectare.

Axtrus 240 EC + bromoxynil products will control volunteer canola (all types including Liberty Link, Clearfield, and Roundup Ready) from cotyledon stage up to the 4-leaf stage.

Use 100 L/ha water and ensure good coverage for maximum performance.

See table below for rates of bromoxynil containing products based on concentration:

Products	Rate/Hectare
235 g/L NuFarm Koril® 235 Liquid Herbicide or Bromotril II 240 EC	600 mL
240 g/L IPCO Brotex® 240 Liquid Herbicide or Bromotril 240 EC or FBN Bromoxynil 240 EC	584 mL

AXTRUS 240 EC PLUS EXPRESS® SG HERBICIDE PLUS GLYPHOSATE

For control of broadleaf weeds and grasses in fallow, post-harvest or pre-seed to spring wheat (including durum), winter wheat, spring barley, oats and pulse crops (including, dry bean, faba bean, field pea, lentil, lupin and soybean).

With any chemfallow or post-harvest treatment, allow at least 10 days to elapse between treatment and tillage. Only weeds emerged at time of application will be controlled.

Fields treated with this tank mix can be seeded to spring wheat (including durum), winter wheat, spring barley, oats or pulse crops (including dry bean, faba bean, field pea, lentil, lupin and soybean) a minimum of 24 hours after application.

For pre-seed applications in the spring, injury to pulse crops may occur on coarse-textured soils, low in organic matter (less than 3%), or in fields with variable soils, gravelly areas, sandy areas or eroded knolls. Avoid planting pulse crops in soils containing more than 50% sand.

Fields treated with a post-harvest application of this tank mix in the fall may be seeded in the spring to spring wheat (including durum), spring barley, oats, field corn, pulse crops (including chickpea, dry bean, faba bean, field pea, lentil, lupin and soybean) canola and flax.

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 117 mL/ha with EXPRESS® SG Herbicide at 15 g/ha, tank mixed with glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt) at 450 - 810 g ae/ha in a total spray volume of 100 L/ha. This tank mix will control weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, as well as those listed in the following table.

Tank Mix Partners	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled	Weeds Suppressed*
EXPRESS® SG Herbicide + Glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt)	15 g/ha + 450 g ae/ha	Up to 8 cm	Canada fleabane, common ragweed, narrow leaved hawk's beard	Scentless chamomile
		Up to 10 cm		Wild carrot
		Up to 15 cm	Dandelion, downy brome, giant foxtail, green foxtail, hemp nettle, kochia, lady's thumb, lamb's-quarters, Persian darnel, redroot pigweed, stinkweed, volunteer barley, volunteer canola (including glyphosate-tolerant varieties), volunteer flax, volunteer wheat, wild mustard, wild oats	Tufted vetch
		Up to 3-leaf	Cow cockle, wild buckwheat	
		Up to 8-leaf	Common chickweed	
		Rosette		Canada thistle, White cockle

(continued)

Tank Mix Partners	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled	Weeds Suppressed*
EXPRESS® SG Herbicide + Glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt)	15 g/ha + 810 g ae/ha	Weeds up to 15 cm in height	Annual grasses listed above plus crab grass (large and smooth) and annual blue grass. All annual broadleaved weeds listed above plus prickly lettuce, annual sow thistle and narrow-leaved vetch.	

*Weed suppression is a visual reduction in weed competition (reduced population or vigour) as compared to an untreated area. Degree of suppression will vary with size of weed and environmental conditions prior to and following treatment. Consult the labels of tank mix partners for specific instructions of Directions for Use and restrictions.

AXTRUS 240 EC PLUS NC-0050 HERBICIDE PLUS GLYPHOSATE

For use in the Prairie Provinces and the Interior of British Columbia (including the Peace River Region) prior to seeding spring wheat (including durum) winter wheat, spring barley, oats and pulse crops (including, dry bean, faba bean, field pea, lentil, lupin and soybean) and for chemfallow and post-harvest applications.

With any chemfallow or post-harvest treatment, allow at least 10 days to elapse between treatment and tillage. Only weeds emerged at time of application will be controlled.

Fields treated with this tank mix can be seeded to spring wheat (including durum), winter wheat, spring barley, oats or pulse crops (including, dry bean, faba bean, field pea, lentil, lupin and soybean) a minimum of 24 hours after application.

Injury to pulse crops may occur on coarse-textured soils, low in organic matter (less than 3%), or in fields with variable soils, gravelly areas, sandy areas or eroded knolls. Avoid planting pulse crops in soils containing more than 50% sand.

Fields treated with a post-harvest application of this tank mix in the fall may be seeded in the spring to spring wheat (including durum), spring barley, oats, field corn, pulse crops (including chickpea, dry bean, faba bean, field pea, lentil, lupin and soybean) canola and flax.

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 117 mL/ha with NC-0050 Herbicide at 15 g/ha, tank mixed with glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt) at 450 - 810 g ae/ha in a total spray volume of 100 L/ha. This tank mix will control weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, as well as those listed in the following table.

Tank Mix Partners	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled	Weeds Suppressed*
NC-0050 Herbicide + Glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt)	15 g/ha + 450 g ae/ha	Up to 8 cm	Canada fleabane, common ragweed, narrow leaved hawk's beard	Scentless chamomile
		Up to 15 cm	Dandelion, downy brome, giant foxtail, green foxtail, hemp nettle, kochia, lady's thumb, lamb's-quarters, Persian darnel, redroot pigweed, stinkweed, volunteer barley, volunteer canola (including glyphosate-tolerant varieties), volunteer flax, volunteer wheat, wild mustard, wild oats	
		Up to 3-leaf	Cow cockle, wild buckwheat	
		Up to 8-leaf	Common chickweed	
		Rosette		Canada thistle, White cockle
NC-0050 Herbicide + Glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt)	15 g/ha + 810 g ae/ha	Weeds up to 15 cm in height	Annual grasses listed above plus crab grass (large and smooth) and annual blue grass. All annual broadleaved weeds listed above plus prickly lettuce, annual sow thistle and narrow-leaved vetch.	

*Weed suppression is a visual reduction in weed competition (reduced population or vigour) as compared to an untreated area. Degree of suppression will vary with size of weed and environmental conditions prior to and following treatment. Consult the labels of tank mix partners for specific instructions of Directions for Use and restrictions.

AXTRUS 240 EC PLUS EXPRESS® FX HERBICIDE OR DB-878 HERBICIDE OR INTRUVIX™ A PLUS GLYPHOSATE

For use in the Prairie Provinces and the Interior of British Columbia (including the Peace River Region) prior to seeding wheat (spring, durum and winter), spring barley and oats, and for chemfallow and post-harvest applications.

With any chemfallow or post-harvest treatment allow at least 10 days to elapse between treatment and tillage. Only weeds emerged at time of application will be controlled.

Treated fields can be seeded to wheat (spring, durum and winter), spring barley or oats a minimum of 24 hours after application.

Fields treated with a post-harvest application of one of these tank mixes in the fall may be seeded in the spring to canola, corn, lentils, oats, spring barley, soybeans, wheat (spring or durum) or white beans.

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 117 mL/ha with EXPRESS® FX Herbicide or DB-878 Herbicide or INTRUVIX™ A at 115 g/ha, tank mixed with glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt) at 450 - 810 g ae/ha in a total spray volume of 100 L/ha. This tank mix will control weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, as well as those listed in the following table.

Tank Mix Partners	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled	Weeds Suppressed*
EXPRESS® FX Herbicide or DB-878 Herbicide or INTRUVIX™ A + Glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, or ammonium salt)	115 g/ha + 450 g ae/ha	Up to 8 cm	Canada fleabane, common ragweed, kochia (including Group 2 and Group 9 resistant biotypes), narrow leaved hawk's beard	Scentless chamomile
		Up to 15 cm	dandelion, downy brome, giant foxtail, green foxtail, hemp nettle, lady's thumb, lamb's-quarters, Persian darnel, redroot pigweed, stinkweed, volunteer barley, volunteer canola (including glyphosate-tolerant varieties), volunteer flax, volunteer wheat, wild mustard, wild oats	
		Up to 3-leaf	Cow cockle	
		Up to 8-leaf	Wild buckwheat	
		Rosette		Canada thistle, White cockle

(continued)

Tank Mix Partners	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled	Weeds Suppressed*
EXPRESS® FX Herbicide or DB-878 Herbicide or INTRUVIX™ A + Glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, or ammonium salt)	115 g/ha + 810 g ae/ha	Weeds up to 15 cm in height	All annual grasses listed above plus crab grass (large and smooth) and annual blue grass. All annual broadleaved weeds listed above plus prickly lettuce, annual sow thistle and narrow-leaved vetch.	

*Weed suppression is a visual reduction in weed competition (reduced population or vigour) as compared to an untreated area. Degree of suppression will vary with size of weed and environmental conditions prior to and following treatment.

NOTE: If rain occurs soon after application control may be reduced. Environmental conditions that slow the drying of the spray mixture on the foliage such as high relative humidity, cool air temperatures or cloud cover, may increase the time required for absorption.

AXTRUS 240 EC PLUS EXPRESS® PRO HERBICIDE OR NC-00439 HERBICIDE PLUS GLYPHOSATE

For use in the Prairie Provinces, Peace River Region and the Interior of British Columbia prior to seeding wheat (spring, durum and winter) and spring barley and for chemfallow and post-harvest applications.

With any chemfallow or post-harvest treatment, allow at least 10 days to elapse between treatment and tillage. Only weeds emerged at time of application will be controlled.

Treated fields can be seeded to wheat (spring, durum and winter) or spring barley a minimum of 24 hours after application.

Fields treated with a post-harvest application of one of these tank mixes in the fall may be seeded in the spring to wheat (spring or durum), spring barley or oats, or fields may be summer-fallowed.

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 117 mL/ha with EXPRESS® PRO Herbicide or NC-00439 Herbicide at 17.5 g/ha, tank mixed with glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt or trimethylsulfonium salt) at 450 g ae/ha in a total spray volume of 100 L/ha. This tank mix will control weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, as well as those listed in the following table.

Tank Mix Partners	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled	Weeds Suppressed*
EXPRESS® PRO Herbicide or NC-00439 Herbicide + Glyphosate (present as potassium salt, isopropylamine salt, ammonium salt or trimethylsulfonium salt)	17.5 g/ha + 450 g ae/ha	Up to 8 cm	Canada fleabane, common ragweed, narrow-leaved hawk's beard [†] , scentless chamomile	Night flowering catchfly
		1 - 6 leaf	Chickweed	
		Up to 15 cm	Dandelion [‡] , downy brome, giant foxtail, green foxtail, hemp nettle, kochia, lady's thumb, lamb's-quarters, Persian dandel, redroot pigweed, stinkweed, volunteer barley, volunteer canola [‡] (including glyphosate-tolerant varieties), volunteer flax, volunteer wheat, wild mustard, wild oats	
		Up to 3-leaf	Cow cockle, wild buckwheat	
		Rosette	White cockle	Canada thistle

*Weed suppression is a visual reduction in weed competition (reduced population or vigour) as compared to an untreated area. Degree of suppression will vary with size of weed and environmental conditions prior to and following treatment.

[†]Residual control. Degree and duration of residual control will depend on environmental conditions at and following treatment and weed infestation levels.

AXTRUS 240 EC PLUS COMMAND® 360 ME

For use as part of an integrated approach for the control of weeds in herbicide-tolerant canola varieties and oilseed mustard (brown, Oriental, yellow).

Application of a post emergence herbicide (e.g., a herbicide to which the crop variety is tolerant) is recommended.

Apply as a single, soil-applied application prior to seeding. Apply in a minimum of 100 L of water per hectare.

Do not incorporate.

Do not apply to sandy soil. Control may be reduced in high organic matter soils.

This tank mix requires the addition of a non-ionic surfactant at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 117 mL/ha with **COMMAND 360 ME** at 0.25 L/ha for mustard or 0.25 - 0.33 L/ha for canola in a total spray volume of 100 L/ha. This tank mix will control weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, as well as those listed in the following table.

Tank Mix Partner	Crop	Application Rate (L/ha)	Application Stage	Weeds Controlled/Suppressed ¹
COMMAND® 360 ME	Herbicide tolerant canola, Oilseed mustard	0.25	Apply as a single, soil-applied application prior to seeding.	Cleavers (early season suppression) Common chickweed (suppression)
	Herbicide tolerant canola	0.33	Apply as a single, soil-applied application prior to seeding.	Cleavers (early season control) Common chickweed (suppression)

¹Suppression is a visual reduction in weed competition (reduced population and/or vigor) as compared to an untreated area. Competition by weeds listed as suppressed that remain in a crop will vary depending upon factors such as crop competition, weed biotype, the number of weed seeds in the soil and the time of weed emergence relative to crop emergence.

Temporary whitening and/or yellowing of the crop may occur when emerging from the treated soil. Susceptible weed species may emerge from the soil but are devoid of pigmentation and plant death occurs in a short period of time.

AXTRUS 240 EC PLUS COMMAND® 360 ME PLUS GLYPHOSATE

For use as part of an integrated approach for the control of weeds in herbicide-tolerant canola varieties and oilseed mustard (brown, Oriental, yellow). Application of a post emergence herbicide (e.g., an herbicide to which the crop variety is tolerant) is recommended.

Apply as a single, soil-applied application prior to seeding. Apply in a minimum of 100 L of water per hectare.

Do not incorporate the tank mix.

Do not apply to sandy soil. Control may be reduced in high organic matter soils.

Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 117 mL/ha with COMMAND 360 ME at 0.25 L/ha for mustard or 0.25 - 0.33 L/ha for canola and glyphosate at 450 - 900 g ae/ha in a total spray volume of 100 L/ha. This tank mix will control weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, as well as those listed in the following table. An adjuvant is not required for this tank mix.

Tank Mix Partner	Crop	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled/Suppressed
COMMAND® 360 ME	Herbicide tolerant canola, Oilseed mustard	0.25 L/ha	Apply as a single, soil-applied application prior to seeding.	Cleavers (early-season suppression) Common chickweed (suppression)
	Herbicide tolerant canola	0.33 L/ha		Cleavers (early-season control) Common chickweed (suppression)

Tank Mix Partner	Crop	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled/Suppressed
Glyphosate	Herbicide tolerant canola, Oilseed mustard	450 g ae/ha ²	Apply as a single, soil-applied application prior to seeding.	Barley, volunteer Foxtail, green Lady's thumb Mustard, wild Oats, wild Wheat, volunteer
		450 - 685 g ae/ha ²		Weeds controlled by the 450 g ae/ha rate plus: Brome, downy Buckwheat, wild ³ Darnel, Persian Flax, volunteer Fleabane, Canada (less than 8 cm in height) Foxtail, giant Hemp nettle Narrow-leaved hawk's beard ⁴ Ragweed, common (less than 8 cm in height)
		810 g ae/ha ²		Weeds controlled by the 450 - 685 g ae/ha rate plus: Bluegrass, annual Crab grass Narrow-leaved vetch Prickly lettuce Sowthistle, annual
		900 g ae/ha ²		Weeds controlled by the 810 g ae/ha rate plus: Dandelion (less than 15 cm) Quackgrass (light to moderate infestations, 3 - 4 green leaves or more)

¹Suppression is a visual reduction in weed competition (reduced population and/or vigor) as compared to an untreated area. Competition by weeds listed as suppressed that remain in a crop will vary depending upon factors such as crop competition, weed biotype, the number of weed seeds in the soil and the time of weed emergence relative to crop emergence.

²Weeds up to 15 cm in height are controlled by this rate unless otherwise specified.

³For wild buckwheat use 450 g ae/ha if less than 3 leaves or 685 g ae/ha if 3 - 4 leaf stage.

⁴For narrow-leaved hawk's-beard use 450 g ae/ha if less than 8 cm in height or 685 g ae/ha if 8 - 15 cm.

Temporary whitening and/or yellowing of the crop may occur when emerging from the treated soil. Susceptible weed species may emerge from the soil but are devoid of pigmentation and plant death occurs in a short period of time.

AXTRUS 240 EC PLUS AUTHORITY® 480 HERBICIDE

For use prior to seeding chickpeas, field peas, fababeans, flax, sunflower, soybeans, mustard or wheat (spring or durum). Apply **Axtrus 240 EC** at 36.5 - 117 mL/ha with **AUTHORITY® 480 Herbicide** at a rate of 219 mL/ha for mustard and wheat and 219 - 292 mL/ha for chickpeas, field peas, fababeans, flax, sunflower or soybeans, in a total spray volume of 100 L/ha. This tank mix will control emerged weeds listed on this label, corresponding to the rate of **Axtrus 240 EC** applied, and will provide extended control of weeds listed in the following table:

Tank Mix Partner	Crops	Application Rate	Application Stage	Weeds Controlled
AUTHORITY® 480 Herbicide	Chickpeas, field peas, fababeans, flax, sunflowers, soybeans, mustard, wheat (spring and durum)	219 mL/ha	Apply as a single, soil-applied application prior to seeding.	Kochia Russian thistle (suppression) ¹
	Chickpeas, field peas, fababeans, flax, sunflowers, soybeans	292 mL/ha		Above weeds plus: Cleavers (suppression) ¹ Common groundsel Common purslane Common waterhemp Eastern black nightshade Lamb's quarters Large crabgrass Redroot pigweed Smooth crabgrass Wild buckwheat Yellow woodsorrel

¹Suppression only. Suppression is a visual reduction in weed competition (reduced population and/or vigor) as compared to an untreated area. Competition by weeds listed as suppressed that remain in a crop will vary depending upon factors such as crop competition, weed biotype, the number of weed seeds in the soil and the time of weed emergence relative to crop emergence.

²Low rate only of AUTHORITY® 480 Herbicide on mustard.

Do not apply to soils classified as coarse-textured soils.

Do not apply in fine textured soils with less than 1.5% organic matter.

Do not apply in any type of soils with an organic matter content greater than 6%. Do not use on soils with a pH of 7.8 or greater. This tank mix requires the addition of a non-ionic surfactant at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).

SECTION 8.4: HOODED SPRAYER APPLICATIONS

Axtrus 240 EC must be applied to the row middles of the following emerged crops listed below using hooded sprayers in accordance with specific information in the **Directions for Use** section:

Crop Group 1: Root and Tuber Vegetables: arrowroot; Chinese artichoke; Jerusalem artichoke; garden beet; sugar beet; edible burdock; edible canna; carrot; celeriac (celery root); turnip-rooted chervil; chicory; chufa; dasheen (taro); ginseng; horseradish; turnip-rooted parsley; parsnip; potato; radish; oriental radish (daikon); rutabaga; salsify (oyster plant); black salsify; Spanish salsify; skirret; sweet potato; turnip; true yam.

Crop Group 3-07: Bulb Vegetables: fresh Chinese chive leaves; fresh chive leaves; daylily; elegans hosta; fritillaria; garlic; great headed garlic; serpent garlic; kurrat; lady's leek; leek; lily; Beltsville bunching onion; bulb onion; Chinese bulb onion; fresh onion; green onion; macrostem onion; pearl onion; potato onion bulb; tree onion tops; Welsh onion tops; shallot; wild leek.

Crop Group 4-13: Leafy Vegetables: Chinese amaranth; leafy amaranth; arugula; Indian aster; blackjack; broccoli raab; Chinese broccoli; Abyssinian cabbage; seakale cabbage; cat's whiskers; cham-chwi; cham-na-mul; fresh chervil leaves; bok choy (Chinese cabbage); chipilin; garland chrysanthemum; fresh cilantro leaves; collards; corn salad (including Lamb's lettuce and Italian corn salad); cosmos; garden cress; upland cress; dandelion; dang-gwi; fresh dillweed leaves; dock; dol-nam-mul; ebolo; endive; escarole; fameflower; feather cockscomb; Good King Henry; Hanover salad; huazontle; jute leaves; kale; bitter lettuce; head lettuce; leaf lettuce; maca; mizuna; mustard greens; orach; fresh parsley leaves; buckhorn plantain; common plantain; English primrose; garden purslane; winter purslane; radicchio (red chicory); radish leaves; rape greens; wild rocket; shepherd's purse; spinach; Malabar spinach; New Zealand spinach; tree spinach (giant lambsquarters); Swiss chard; tanager spinach; turnip greens; Chinese violet; watercress; as well as cultivars, varieties, and hybrids of these commodities.

Crop Group 5-13: Brassica Head and Stem Vegetables: broccoli; Brussels sprouts; cabbage; Chinese cabbage (napa); cauliflower; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these.

Crop Group 6: Legume Vegetables (Succulent or Dried): bean (*Lupinus* spp. includes grain lupin, sweet lupin, white lupin, and white sweet lupin; bean (*Phaseolus* spp. includes field bean, kidney bean, lima bean (dry), navy bean, pinto bean, runner bean, snap bean, tepary bean, wax bean); bean (*Vigna* spp. includes adzuki bean, asparagus bean, blackeyed pea, catjang, Chinese longbean, cowpea, Crowder pea, moth bean, mung bean, rice bean, southern pea, urd bean, yardlong bean); broad bean (fava bean); chickpea (garbanzo bean); guar; jackbean; lablab bean (hyacinth bean); lentil; pea (*Pisum* spp. includes dwarf pea, edible-pod pea, English pea, field pea, garden pea, green pea, snow pea, sugar snap pea); pigeon pea; soybean (immature soybean seed); sword bean, soybean.

Crop Group 8-09: Fruiting Vegetables (transplanted only): African eggplant; currant tomato; eggplant; garden huckleberry; goji berry; groundcherry; martynia; okra; pea eggplant; pepino; bell pepper, nonbell pepper, scarlet eggplant; sunberry; tomatillo; tomato; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities.

Crop Group 9: Cucurbit Vegetables (transplanted only): Chinese waxgourd (Chinese preserving melon); citron melon; cucumber; gherkin; edible gourd (includes hyotan, cucuzza, hechima, Chinese okra); *Momordica* spp. (includes balsam apple, balsam pear, bitter melon, Chinese cucumber); muskmelon (includes true cantaloupe, cantaloupe, casaba, crenshaw melon, golden pershaw melon, honeydew melon, honey balls, mango melon, Persian melon, pineapple melon, Santa Claus melon, snake melon); pumpkin; summer squash (includes crookneck squash, scallop squash, straightneck squash, vegetable marrow, zucchini); winter squash (includes butternut squash, calabaza, hubbard squash, acorn squash, spaghetti squash); watermelon (includes hybrids and/or varieties of *Citrullus lanatus*).

Crop Group 11-09: Pome Fruits: apple; azarole; crabapple; mayhaw; medlar; pear; Asian pear; quince; Chinese quince; Japanese quince; tejocote; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities.

Crop Group 12-09: Stone Fruits: apricot; Japanese apricot; black cherry; Nanking cherry; sweet cherry; tart cherry; Chinese jujube; nectarine; peach; plum; American plum; beach plum; Canada plum; cherry plum; Chickasaw plum; Damson plum; Japanese plum; Klamath plum; prune plum; plumcot; sloe; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities.

Crop Subgroup 13-07A: Caneberries: blackberry (includes Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry, zarzamora, as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities); loganberry; raspberry (black and red); wild raspberry; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities.

Crop Subgroup 13-07B: Bushberries: aronia berry; highbush blueberry; lowbush blueberry; buffalo currant; Chilean guava; black currant; red currant; elderberry; European barberry; gooseberry; highbush cranberry; edible honeysuckle; huckleberry; jostaberry; juneberry (Saskatoon berry); lingonberry; native currant; salal; sea buckthorn; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities.

Crop Subgroup 22B: Leaf Petiole Vegetables: cardoon; celery; Chinese celery; fuki; rhubarb; udo; zuiki; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities.

Grapes Strawberries

AXTRUS 240 EC USE RATES FOR HOODED SPRAYER APPLICATIONS

Axtrus 240 EC must be applied with hooded sprayers to control labelled weeds between the rows of the below listed emerged crops. This treatment must be made to crops grown in rows, and includes crops grown in rows where mulch or plastic barriers are used as a weed control tool in the drill or plant line. **Axtrus 240 EC** may be applied at use rates 37 - 117 mL in a minimum of 100 litres per hectare of spray solution.

Hooded sprayers must be designed, adjusted and operated in such a manner as to totally enclose the spray nozzles, tips and pattern and to prevent any spray deposition to green stem tissue, foliage, blooms or fruit of the crop being treated.

PRECAUTIONS: Crop injury will occur when spray is allowed to come in contact with the green stem tissue, leaves, blooms or fruit of the crop.

Sprayers shall not be operated at more than eight (8) km/h in order to minimize vertical movement of the sprayer during application, including the bouncing or raising of the equipment. Use extreme care in applying to fields where the soil surface is uneven, has deep furrows, drains or other contours that disturb the adjustment and positioning of the spray equipment and/or the spray pattern. Applications must not be made when windy conditions may result in spray deposition onto sensitive plants or plant parts.

For optimum performance, make application to actively growing weeds up to 10 cm tall, or as specified. **Coverage of the weeds is essential for good control.**

ADJUVANT RECOMMENDATIONS FOR HOODED SPRAYER APPLICATIONS

Use a non-ionic surfactant such as Agral® 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or IPCO Ag-Surf® Original at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge® at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than Avesta CropScience Inc. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, Avesta CropScience Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

HOODED SPRAYER APPLICATION TO MINT

Crop	Mint
Rate	37 - 117 mL/ha
Water Volume	Apply using a minimum water volume of 100 L/ha.
Adjuvant	Use a non-ionic surfactant such as Agral® 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or IPCO Ag-Surf® Original at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).
Pre-Harvest Interval	Do not apply within 5 days of harvest.

Comments	<p>Apply using a hooded sprayer to control labelled weeds between the rows of mint crops. This treatment must be made to mint crops grown in rows.</p> <p>Hooded sprayers must be designed, adjusted and operated in such a manner as to totally enclose the spray nozzles, tips and pattern and to prevent any spray deposition to green stem tissue, foliage, blooms or fruit of the crop being treated.</p> <p>DO NOT use hooded sprayers designed for broadcast application for application to the actively growing crop. Hooded sprayers designed for broadcast application can only be used for pre-plant burndown or during mint dormancy.</p> <p>PRECAUTIONS: Crop injury will occur when spray is allowed to come in contact with the green stem tissue, leaves, blooms or fruit of the crop.</p> <p>Sprayers shall not be operated at more than eight (8) km/h in order to minimize vertical movement of the sprayer during application, including the bouncing or raising of the equipment. Use extreme care in applying to fields where the soil surface is uneven, has deep furrows, drains or other contours that disturb the adjustment and positioning of the spray equipment and/or the spray pattern. Applications must not be made when windy conditions may result in spray deposition onto sensitive plants or plant parts.</p> <p>For optimum performance, make application to actively growing weeds up to 10 cm tall, or as specified. Coverage of the weeds is essential for good control.</p> <p>Apply only one application of Axtrus 240 EC to mint per season. Do not apply a hooded sprayer application to mint that has been treated with a dormancy or pre-plant burndown spray of Axtrus 240 EC.</p>
-----------------	--

SECTION 8.5: SUCKER MANAGEMENT

General Information:

Directions for Use:

Apply to young suckers that have not reached maturity and hardened off.

Apply **Axtrus 240 EC** to manage undesirable sucker growth from the base of vine or tree trunks or root sprouts. Treat when the tissue is young and not mature and/or hardened off. Do not allow spray to contact fruit, foliage, or green bark.

Take all precautions to prevent the spray from contacting desirable foliage or fruit. Complete coverage is necessary. Do not apply if drift is possible. Avoid using fine droplet nozzles that produce a droplet VMD of 300 microns or less (see the drift prevention section of the **Axtrus 240 EC** label for more instructions). Use of hooded sprayer or directed sprayer application: to prevent drift from reaching other parts of the vine or tree, the use of drift reducing nozzles, splash screens or full screen is recommended (at least one method is required). Direct spray toward the sucker zone.

For management of undesirable sucker growth, apply 150 mL of product per hectare or 75 mL of product/100 L of water, using 200 L/ha spray mixture per treated area. Maximum 2 applications per year. Preharvest interval is 30 days for all food crops listed below. Apply with a non-ionic surfactant such as Agral® 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or IPCO Ag-Surf® Original at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge® Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution). Apply as described in the use table below.

Crops	Grape; Stone fruits: apricot; Japanese apricot; black cherry; Nanking cherry; sweet cherry; tart cherry; Chinese jujube; nectarine; peach; plum; American plum; beach plum; Canada plum; cherry plum; Chickasaw plum; Damson plum; Japanese plum; Klamath plum; prune plum; plumcot; sloe; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities; Pome fruits: apple; azarole; crabapple; mayhaw; medlar; pear; Asian pear; quince; Chinese quince; Japanese quince; tejocote; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities; Field grown woody ornamental nurseries (genus such as <i>Malus</i> , <i>Prunus</i> , <i>Sorbus</i>)
Rate	150 mL of product per ha or 75 mL per 100 L of spray
Number of Applications	Maximum 2 applications per year. Allow 14 days between applications.
Water Volume	200 L per ha
Adjuvant	Use a non-ionic surfactant such as Agral® 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or IPCO Ag-Surf® Original adjuvants at 0.25% v/v. Mix thoroughly before spraying.
Spray Droplet Size	Refer to nozzle guidelines that address orifice size and pressure. 400 - 600 (no greater than 25% of the range of droplet size below 400 VMD). Droplets in the 200 VMD range will cause drift and potential damage.
Pre-Harvest Interval	30 days
Comments	Directed spray at the base of the tree for sucker control with special precaution not to get spray on fruit, foliage or tender growing parts.

HOPS

Timing and Method of Application:

Post-Directed Application for Sucker Management:

Axtrus 240 EC is a contact herbicide for directed spray application to the basal portion of the hop plant for the management of sucker growth. Apply **Axtrus 240 EC** at 150 mL product per ha per application in a minimum of 200 litres per ha of spray solution by boom-type ground application equipment only to the basal portion of the hop plant (approximately the lower 45 cm) and to the sucker mat which extends from the base of the plant to approximately 45 to 60 cm into the row. Maximum 2 applications per year. Allow 14 days between treatments of **Axtrus 240 EC**.

Adjuvant Requirements:

Coverage is essential to obtain good basal growth management. Apply with a non-ionic surfactant such as Agral® 90 Non-ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or IPCO Ag-Surf® Original at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge® Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).

Postemergent Control of Broadleaf Weeds:

Apply **Axtrus 240 EC** using shielded sprayers or hooded sprayers to control emerged and actively growing broadleaf weeds within or between the rows of the crop. Refer to **HOODED SPRAYER APPLICATIONS** section of this label. Make only one application per year for postemergent control of broadleaf weeds. Refer to **Section 8.1** for rates and list of weeds controlled.

Precautions:

Extreme caution must be taken during application to avoid upward drift of the spray solution and contact with the highly susceptible new growth. Avoid applications until newly trained vines have developed sufficient barking to avoid damage to the stem and are high enough up the string to avoid contact with the apical bud.

Restrictions:

Do not apply **Axtrus 240 EC** using air blast or air assisted sprayers. Do not apply within 7 days of harvest.

Do not apply through any type of irrigation system.

SECTION 8.6

Primocane control in Crop Subgroup 13-07A – Caneberries: blackberry (includes Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry, zarzamora, as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities); loganberry; raspberry (black and red); wild raspberry; as well as cultivars, varieties and/or hybrids of these commodities.

Directions for Use:

Apply **Axtrus 240 EC** for control of primocanes at a rate of 150 mL/ha.

Apply when primocanes are approximately 13 cm in height. Treat when the tissue is young and not mature and/or hardened off. Do not allow spray to contact fruit, foliage, or green bark.

The method of application is a post-emergence directed application using a banded boom sprayer.

Use a non-ionic surfactant such as Agral® 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or IPCO Ag-Surf® Original at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge® Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).

Maximum 2 applications per year.

Preharvest interval is 30 days.

SECTION 8.7: HARVEST AID TREATMENT

Axtrus 240 EC may be applied prior to harvest to the following crops. Refer to the **PHI** table for appropriate application.

Crop Subgroup 6C: Dried shelled pea and bean (except lentil and soybean): bean (*Lupinus* spp. includes grain lupin, sweet lupin, white lupin, and white sweet lupin); bean (*Phaseolus* spp. includes field bean, kidney bean, lima bean (dry), navy bean, pinto bean, tepary bean); bean (*Vigna* spp. includes adzuki bean, blackeyed pea, catjang, cowpea, moth bean, mung bean, rice bean, southern pea, urd bean); broad bean (fava bean); chickpea (garbanzo bean); guar; lablab bean (hyacinth bean); pea (*Pisum* spp. includes field pea); pigeon pea.

Soybeans

Small-Grain Cereals: barley, millet, oat, sorghum, triticale, wheat.

Potatoes

AXTRUS 240 EC USE RATES FOR HARVEST AID TREATMENT

Apply **Axtrus 240 EC** at 73 - 117 mL per hectare, except for sorghum where the maximum rate is 73 mL per hectare. Apply

Axtrus 240 EC at 233 - 350 mL per hectare for potatoes, where the first application maximum rate is 350 mL per hectare.

AXTRUS 240 EC TANK MIXES FOR HARVEST AID TREATMENT

Axtrus 240 EC at 73 - 117 mL/ha may be tanked-mixed with 900 g ae/ha of glyphosate (present as isopropylamine salt or potassium salt, registered for pre-harvest use on small grains and crop sub-group 6-C listed below) to control additional weeds and provide more complete harvest aid burn-down. When tank mixing, read and follow all harvest aid label directions for all products used. Make applications in spray volumes sufficient to provide complete coverage of foliage. Use a minimum of 100 litres of water. **DO NOT** apply the tank mix to crops if grown for seed production.

Small Grains: barley, millet, oats, sorghum and wheat.

Axtrus 240 EC, when tank mixed with glyphosate (present as isopropylamine salt or potassium salt, registered for pre-harvest use on barley, millet, oats, sorghum or wheat), can be used as a desiccant to dry immature green crop and green weeds to advance harvest dates of small grains. This tank mix application used for crop desiccation should be made when grain moisture is less than 30% (hard dough stage; a thumbnail impression remains on seed). The use of **Axtrus 240 EC** will not speed up the maturity of green crops.

Crop Subgroup 6C: Dried shelled pea and bean (except lentil and soybean): bean (*Lupinus* spp. includes grain lupin, sweet lupin, white lupin, and white sweet lupin); bean (*Phaseolus* spp. includes field bean, kidney bean, lima bean (dry), navy bean, pinto bean, tepary bean); bean (*Vigna* spp. includes adzuki bean, blackeyed pea, catjang, cowpea, moth bean, mung bean, rice bean, southern pea, urd bean); broad bean (fava bean); chickpea (garbanzo bean); guar; lablab bean (hyacinth bean); pea (*Pisum* spp. includes field pea); pigeon pea.

Make application when the crop is mature and the grain has begun to dry down, or according to Agriculture and Agri-Food Canada recommendations in the use area.

Axtrus 240 EC, when tank mixed with glyphosate (present as isopropylamine salt or potassium salt, registered for pre-harvest use on crops within Crop Subgroup 6C), can be used as a desiccant to dry immature green material at top of dry bean and pea crops and immature green weeds to advance harvest dates. This tank mix application used for crop desiccation should be made when grain moisture of dry bean and dry pea is less than 30%. Apply to dry bean when 80 - 90% of bean leaves have fallen and pods are mature (yellow to brown in colour). Apply to dry pea when the majority (75% - 80%) of the pods are brown, the bottom pods are ripe and the pea seeds have detached from the pods. The use of **Axtrus 240 EC** will not speed up the maturity of green crops.

HARVEST AID IN POTATOES

Axtrus 240 EC can be applied foliarly to potatoes in senescence and will provide adequate desiccation of potato foliage and vines. **Axtrus 240 EC** will also desiccate late season susceptible broadleaf weeds to aid in tuber harvest. Adequate desiccation is generally achieved within 14 days after the initial treatment is applied. If the potato crop is in the active vegetative growth stage when desiccation is initiated, two applications may be required to provide desiccation of leaf and stem tissue. Dense potato canopy, large plant size, and environmental conditions not conducive to product absorption or activity will reduce initial application efficacy and increase the need for a second application. If a second application is necessary, apply at 7 to 14 days after the first application. **Thorough coverage of the potato plant to be desiccated is essential.** Use a sufficient volume of water to obtain thorough coverage of the potato leaves and vines. For optimum results, apply **Axtrus 240 EC** when the potato crop is in the early stages of natural senescence.

For potato burndown harvest aid, apply **Axtrus 240 EC** as a broadcast spray at a rate of 233 - 350 mL per hectare in spray volume sufficient to provide complete coverage of potato foliage. If a second burndown application is required for potatoes, use a second application of **Axtrus 240 EC** at 233 - 350 mL/ha, where the maximum rate is 350 mL/ha, when needed, or Reglone® Desiccant at the rates listed on the label. Make applications in spray volumes sufficient to provide complete coverage of foliage Use a minimum of 100 litres of water.

For potato burndown harvest aid, use a labeled adjuvant listed in the **Directions for Use** section of this label below at a maximum rate of 2 liters per 100 liters of water. Thorough coverage is necessary for burndown of potato foliage and stems.

Axtrus 240 EC may be used alone or as a tank mixture with other potato harvest aids as a desiccant prior to harvest. When tank mixing **Axtrus 240 EC** with Reglone® Desiccant use **Axtrus 240 EC** at a rate of 233 - 350 mL/ha plus Reglone® Desiccant at a rate of 1.25 - 2.3 L/ha. Should a second application be necessary, apply **Axtrus 240 EC** at a rate of 233 - 350 mL/ha either alone or as a tank-mix with Reglone® Desiccant at a rate of 1.25 L/ha.

Apply **Axtrus 240 EC** in at least 200 litres of water per hectare using nozzles delivering medium droplet size in the 200 - 400 micron range, and not coarse droplets. Select a spray pressure between 210 to 420 kPa measured at the nozzle to obtain a droplet size of approximately 200 - 400 microns. Vary the spray volume and spray pressure as indicated by the density of the potato canopy and vines to assure thorough spray coverage. Increase the spray volume and pressure if the potato canopy is dense or under cool, cloudy or dry conditions.

Increased spray volumes will enhance performance. Do Turbo TeeJet® nozzles are used, a spray pressure of 420 kPa or more will be required to obtain thorough coverage. Do not apply when winds are gusty, changing direction by more than 30 degrees, having speed changer of greater than 8 kph or prone to cause herbicide drift from desired target, particularly when high spray pressures are utilized.

ADJUVANT RECOMMENDATIONS FOR HARVEST AID TREATMENT

Use a non-ionic surfactant such as Agral® 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or IPCO Ag-Surf® Original at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge® Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution). The use of AGRAL 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid is not recommended in the spray mixture of **Axtrus 240 EC** + Reglone® Desiccant for use on potatoes except in the Prairie Provinces.

SECTION 8.8: PREHARVEST INTERVALS FOR HOODED SPRAYER APPLICATIONS AND HARVEST AID AND FOR SUCKER MANAGEMENT

Refer to the crop section of this label for specific product use directions.

Preharvest Intervals (PHI) or Maximum Growth Stage for Axtrus 240 EC Applications	
Crop/Crop Group/Crop Subgroup	PHI (Days Before Harvest)
Hooded Sprayer Applications	
Vegetables, root (Crop Subgroups 1A and 1B)	1
Vegetables, bulb (Crop Group 3-07)	1
Vegetables, leafy (Crop Group 4-13)	1
Vegetables, leaf petiole (Crop Subgroup 22B)	1
Vegetables, <i>Brassica</i> head and stem (Crop Group 5-13)	1
Vegetables, legume (Crop Group 6)	1
Vegetables, fruiting (Crop Group 8-09)	1
Vegetables, cucurbit (Crop Group 9)	1
Bushberries (Crop Subgroup 13-07B)	1
Vegetables, tuberous and corm (Crop Subgroups 1C and 1D)	7
Pome fruits (Crop Group 11-09)	3
Stone fruits (Crop Group 12-09)	3
Caneberries (Crop Subgroup 13-07A)	15
Strawberries	1
Grape	3
Mint	5

(continued)

Preharvest Intervals (PHI) or Maximum Growth Stage for Axtrus 240 EC Applications (continued)	
Crop/Crop Group/Crop Subgroup	PHI (Days Before Harvest)
Harvest Aid	
Sorghum	3
Barley	3
Millet	3
Oats	3
Triticale	3
Wheat	3
Soybean	3
Potato	7
Dried shelled peas and beans (except lentil and soybean) (Crop Subgroup 6C)	3
Pre-harvest Intervals (PHI) for SUCKER MANAGEMENT	
Crop/Crop Group/Crop Subgroup	PHI (Days Before Harvest)
Grape	30
Stone Fruits	30
Pome Fruits	30
Field Grown Wood Ornamental Nurseries	30

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than Avesta CropScience Inc. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, Avesta CropScience Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

SECTION 8.9: DORMANCY SPRAY FOR MINT

Crop	Mint
Rate	37 - 117 mL/ha Use higher rates when weeds are under stress or are larger.
Application Timing	Apply as a broadcast application before mint breaks dormancy for control of existing broadleaf weeds.
Water Volume	Apply using a minimum water volume of 100 L/ha.
Adjuvant	Use a non-ionic surfactant such as Agral 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or IPCO Ag-Surf at 0.25% v/v (0.25 litres per 100 litres of spray solution) or use Merge Adjuvant at 1% v/v (1 litre per 100 litres of spray solution).
Pre-Harvest Interval	Do not apply within 91 days of harvest.
Comments	DO NOT apply to actively growing crop. For optimum performance, make application to actively growing weeds up to 10 cm high, or as specified. Coverage of the weeds is essential for good control. Apply only one application of Axtrus 240 EC to mint per season. Do not follow a pre-plant burndown or dormancy spray with a hooded sprayer application of Axtrus 240 EC .

SECTION 9: APPLICATION INFORMATION

SECTION 9.1: GENERAL APPLICATION INSTRUCTIONS

GROUND APPLICATION

Use a boom and nozzle sprayer equipped with the appropriate nozzles, spray tips and screens adjusted to provide optimum spray distribution and coverage at the appropriate operating pressures. Use nozzles that produce minimal amounts of fine spray droplets. Do not exceed 210 kPa spray pressure, unless otherwise required for optimal drift reduction nozzle performance. Apply in a minimum of 100 litres of spray volume per hectare. Use higher spray volumes when there is a dense weed population or dense crop canopy. Adjust sprayers to position spray tips no lower than 45 cm above the crop.

Hooded sprayers must be designed and operated so as to totally enclose the spray nozzles and tips and spray pattern and prevent any spray deposition to the crop being treated. **PRECAUTIONS:** Crop injury will occur when spray is allowed to come in contact with the green stem tissue, leaves, blooms or fruit of the crop.

Use ground sprayers designed, calibrated and operated to deliver uniform spray droplets to the targeted plant or plant parts. Adjust sprayer nozzles to achieve uniform plant coverage. Overlaps and slower ground speeds (caused by continuing to spray while starting, stopping or turning) may result in higher application rates and possible crop response.

ADJUVANT USE REQUIREMENTS

A spray adjuvant product must be used in the spray solution with **Axtrus 240 EC** for optimum performance, when used alone. Refer to the specific crop use section of this label for adjuvant choices and use rates.

METHODS OF APPLICATION

Axtrus 240 EC is a versatile product with several different application options to achieve weed control or plant desiccation results. If **Axtrus 240 EC** is being applied in standing crop situations, application methods and adjustments must be precise to prevent potential crop injury.

Harvest Aid and pre-plant burndown applications are permitted, where noted in the **Directions for Use** section of the label.

Hooded Sprayer applications may be made to many labelled crops as noted in the **Directions for Use** section of the label. **Hooded sprayers must be designed and operated so as to totally enclose the spray nozzles and tips and spray pattern and prevent any spray deposition to the crop being treated.**

SPRAY DRIFT MANAGEMENT

AVOIDING SPRAY DRIFT AT THE APPLICATION SITE IS THE RESPONSIBILITY OF THE APPLICATOR AND THE GROWER.

The interaction of many equipment and weather-related factors determines the potential for spray drift. The applicator and the grower are responsible for considering all these factors when making decisions.

The following drift management requirements must be followed to avoid off-target movement from applications to agricultural field crops.

Information on Droplet Size

The most effective way to reduce drift potential is to apply large droplets. The optimum drift management strategy is to apply the largest droplets that provide sufficient coverage and performance. Applying larger droplets reduces drift potential but will not prevent drift when applications are made improperly, or under unfavourable environmental conditions. (See **Wind, Temperature and Humidity**, and **Temperature Inversions**.)

Controlling Spray Droplet Size

VMD – VMD is the expression of the droplet size of the spray cloud. The VMD value means that 50% of the droplets are larger than the expressed value and 50% of the droplets are smaller than the expressed value. Optimum **Axtrus 240 EC** spray clouds should be 450 microns with fewer than 10% of the droplets being 200 microns or smaller.

Volume – Use high flow rate nozzles to apply the highest practical spray volume. Nozzles with higher rated flows usually produce larger droplets.

Pressure – Do not exceed the nozzle manufacturer’s recommended pressures. For many nozzle types, lower pressure produces larger droplets. When higher flow rates are needed, use higher flow rate nozzles instead of increasing pressure.

Number of Nozzles – Use the minimum number of nozzles that provide uniform coverage.

Nozzle Type – Use a nozzle type that is designed for the intended application. With most nozzle types, narrower spray angles produce larger droplets. Consider using low drift nozzles.

Application Height – Making applications at the lowest height that is safe reduces exposure of spray droplets to evaporation and wind movement.

Wind – Drift potential is lowest between winds speeds of 5 to 16 km/h. However, many factors, including droplet size and equipment type determine drift potential at any given wind speed. Applications shall be avoided below 5 km/h due to variable wind direction and high inversion potential.

Do not apply **Axtrus 240 EC** when wind speed exceeds 16 km/h. NOTE: Local terrain can influence wind patterns. Every applicator shall be familiar with local wind patterns and how they affect spray drift.

Temperature and Humidity – When making applications in low relative humidity, set up equipment to produce larger droplets to compensate for evaporation. Droplet evaporation is most severe when conditions are both hot and dry.

Temperature Inversions – Do not apply **Axtrus 240 EC** during a temperature inversion because the drift potential is high. Temperature inversions restrict vertical air mixing, which causes small, suspended droplets to remain in a concentrated cloud. This cloud can move in unpredictable directions due to the light variable winds common during inversions. Temperature inversions are characterized by increasing temperatures with altitude and are common on nights with limited cloud cover and light to no wind. They begin to form as the sun sets and often continue into the following morning. Their presence can be indicated by ground fog. However, if fog is not present, inversions can also be identified by the movement of smoke from a ground source or an aircraft smoke generator. Smoke that layers and moves laterally in a concentrated cloud (under low wind conditions) indicates an inversion, while smoke that moves upward and rapidly dissipates indicates good vertical air mixing.

Sensitive Areas – Apply **Axtrus 240 EC** only when direction of air flow is away from nearby sensitive areas (e.g. residential areas, bodies of water, known habitats for threatened or endangered species and non-target crops).

SECTION 9.2: CROP ROTATION RESTRICTIONS

Following an application of **Axtrus 240 EC**, a treated field may be rotated at any time to crops listed under **Section 8.3** of this label, subject to specific crop restrictions that may be found in the individual crop sections. All other crops may be planted after 12 months.

SECTION 10: MIXING AND LOADING INSTRUCTIONS

It is important that spray equipment is clean and free of existing pesticide deposits before using this product. Follow the spray tank clean-out procedures specified on the label of the product previously applied before adding **Axtrus 240 EC** to the spray tank.

For best results, fill the spray tank with one half the volume of clean water needed for the area to be treated. Make sure the agitation system is operating while adding products. Slowly add the required amount of **Axtrus 240 EC** to the spray tank. Carefully rinse the container, adding the rinsings to the spray tank. Complete filling the spray tank to the desired level. Spray tank agitation should be sufficient to ensure uniform spray mixture during application and must continue until the spray tank has been emptied. When tank mixing with other products, **Axtrus 240 EC** should be mixed first in the spray tank. After **Axtrus 240 EC** is thoroughly mixed, add the other products as specified on their label.

Tank Mixtures: Fill spray tank one-half to two-thirds full of water. With agitator operating add the recommended amount of ingredients using the following order:

- **Wettable powders and dispersible granules**
- **Agitate tank mix thoroughly**
- **Micro-encapsulated suspensions**
- **Liquid flowables and suspensions**
- **Emulsifiable concentrate formulations**
 - o Fill spray tank nearly full of water
- **Glyphosate formulations**
- **Surfactants**
 - o Complete filling the spray tank to the desired level

If sprayer has been stored or idle, purge the spray boom and nozzles with clean water before charging sprayer with products to be applied.

Avoid the overnight storage of **Axtrus 240 EC** spray mixtures.

Premixing **Axtrus 240 EC** spray solutions in nurse tanks is not recommended.

Maintain continuous and adequate spray solution agitation until all the spray solution has been used.

Do not use with tank additives that alter the pH of the spray solution.

SECTION 11: SPRAYER CLEANUP

Many herbicide products are very active at low rates, especially to sensitive crops. Residues left in mixing equipment, spray tanks, hoses, spray booms and nozzles can cause crop effects if such equipment is not properly cleaned between uses.

As soon as possible after spraying **Axtrus 240 EC** and before using the sprayer equipment for any other applications, the sprayer equipment must be thoroughly cleaned using the following procedure. In addition, users must take appropriate steps to ensure proper equipment clean-out for any other products mixed with **Axtrus 240 EC**, as directed on the companion product labels. Maximum cleaning can be achieved by cleaning the spray system immediately following use.

1. Drain sprayer tank, hoses, spray boom and spray nozzles. Use a high-pressure detergent wash to remove physical sediment and residues from the inside of the sprayer tank and thoroughly rinse. Then, thoroughly flush sprayer hoses, spray boom and spray nozzles with a clean water rinse.
2. Next, prepare a sprayer cleaning solution by adding 3 litres of ammonia (containing at least 3% active) per 100 litres of clean water. Prepare sufficient cleaning solution to allow the operation of the spray system for a minimum of 15 minutes to thoroughly flush the tank, hoses, spray boom and spray nozzles.
3. If possible, leave the ammonia solution or fresh water left in the spray tank, hoses, spray booms and spray nozzles overnight or during storage to dissolve and dilute any remaining traces of herbicide.
4. Before using the sprayer, completely drain the sprayer system. Rinse the tank with clean water and flush through the hoses, spray boom, and spray nozzles with clean water.
5. Remove and clean spray tips and all filters and screens separately in an ammonia solution prepared as in Step 2, above. Replace these parts right after cleaning and rinsing.

6. Properly dispose of all cleaning solution and rinse in accordance with established regulations and guidelines. Do not apply sprayer cleaning solutions or rinse to sensitive crops.

Do not store the sprayer overnight or for any extended period of time with **Axtrus 240 EC** spray solution remaining in the tank, spray lines, spray boom plumbing, spray nozzles or trimers.

Small quantities of **Axtrus 240 EC** remaining in improperly cleaned mixing, loading and/or spray equipment may be released during subsequent applications, potentially causing crop effects.

SECTION 12: RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, **Axtrus 240 EC** is a Group 14 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to **Axtrus 240 EC** and other Group 14 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of **Axtrus 240 EC** or other Group 14 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area, if possible, by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Avesta CropScience Inc. representatives at 1-720-625-2797.

INTRUVIX™, COMMAND® and EXPRESS® are trademarks of FMC Corporation or and affiliate.

Agral® and Reglone® are trademarks of a Syngenta Group Company.

Ag-Surf® and Brotex® are trademarks of Interprovincial Cooperative Ltd.

Koril® is a trademark of Nufarm Ltd.

Merge® is a trademark of BASF Canada Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 : AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

La formulation de **Axtrus 240 EC** est un concentré émulsifiable. **Axtrus 240 EC** doit d'abord être mélangé avec de l'eau et les adjuvants indiqués, puis appliqué sur les cultures ou les sites indiqués sur la présente étiquette.

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, **Axtrus 240 EC** permet d'assurer une suppression sélective en post-émergence des dicotylédones, un brûlage des mauvaises herbes avant le semis, en prélevée à la culture (jusqu'à 3 jours après le semis) ou post-récolte, et une défoliation ou une dessiccation comme moyen d'aide à la récolte dans les cultures indiquées.

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes lorsque le produit est appliqué sur les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. **Axtrus 240 EC** est un herbicide de contact. Dans les quelques heures suivant le traitement, les feuilles des mauvaises herbes sensibles manifestent des signes de dessiccation; la nécrose et la mort de la plante se produisent dans les jours qui suivent.

Les conditions environnementales extrêmes telles que la température, l'humidité, les conditions du sol et les pratiques agronomiques peuvent affecter l'action de **Axtrus 240 EC**. Dans des conditions chaudes et humides les effets de l'herbicide peuvent être plus rapides. Dans des conditions très sèches, les effets peuvent être plus lents puisque les mauvaises herbes endurcies par la sécheresse sont moins sensibles à **Axtrus 240 EC**.

Axtrus 240 EC est absorbé rapidement par les feuilles des plantes. Pour éviter une réaction importante des cultures, le traitement ne doit pas être effectué dans les 6 à 8 heures suivant l'irrigation ou une précipitation de pluie, ou lorsqu'il y a une forte rosée sur la culture. Certains effets de l'action herbicide peuvent se manifester dans la culture en raison des conditions environnementales et lorsque certains additifs sont ajoutés dans le réservoir de pulvérisation.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 : MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Attention. Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application. Jeter les vêtements et autres matières

absorbantes imbibés du produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage des articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les retirer immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

DÉLAI DE SÉCURITÉ :

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

SECTION 4 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Afin de réduire le ruissellement en provenance des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des endroits caractérisés par une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site [Web Canada.ca](http://Web.Canada.ca).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit une pluie abondante.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite grâce à l'aménagement d'une bande filtrante de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

SECTION 5 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Contient des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

On peut également composer le 1-800-424-9300 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin : Par ailleurs, il s'agit d'éloigner la victime de la zone d'exposition puis d'administrer un traitement symptomatique et des soins de soutien. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

SECTION 6 : ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas utiliser ou entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. N'entreposer que dans les contenants d'origine. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants soigneusement. Après avoir utilisé une partie du contenu, remplacer et fermer les couvercles hermétiquement. Lors de l'entreposage, isoler **Axtrus 240 EC** pour ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais et l'eau. En cas de déversement, éviter tout contact avec le produit, isoler les lieux et tenir à l'écart les personnes sans protection et les animaux. Confiner les déversements. Appeler : 1-800-424-9300.

SECTION 7 : ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SECTION 8 : MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET UTILISATION DANS LES CULTURES

SECTION 8,1 : MODE D'EMPLOI

Axtrus 240 EC peut être appliqué à une culture comme traitement de brûlage en présemis, en prélevée, à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive ou comme aide à la récolte. Pour certaines cultures, jusqu'à deux types d'application différents peuvent être appliqués à la culture par année. Par exemple, pour les légumineuses, deux applications sont autorisées; une application en présemis ou en prélevée peut être suivie d'une application par pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive OU d'une application d'aide à la récolte OU d'une application de brûlage post-récolte. Se référer au tableau ci-dessous pour un résumé des types d'application figurant sur l'étiquette pour chaque culture ou groupe de cultures et le nombre d'applications autorisées pour chaque culture ou groupe de cultures.

Une application de brûlage post-récolte peut également être effectuée après la récolte de la culture. NE PAS appliquer de deux applications au total par an, y compris l'application après récolte.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que la calibre moyen de la classification l'American Society of Agricultural Engineers and Biological (ASABE) S572 (572.1 to 572.3). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- Un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Culture	Méthode d'application	Zones tampons sans pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des :		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pommes de terre	Pulvérisateur agricole	1	1	5
Céréales à petits grains (orge, millet, avoine, triticale, blé), colza, autres céréales (sarrasin, maïs de grande culture, maïs sucré, maïs à éclater, seigle et téosinte)	Pulvérisateur agricole	1	0	3
Graines vertes ou sèches de légumineuses, sorgho, tournesols, légumes-fruits, cucurbitacées	Pulvérisateur agricole	1	0	2
Ornementales ligneuses cultivées en champ (pépinières)	Pulvérisateur agricole	1	1	4
Menthe	Pulvérisateur agricole	1	0	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Culture/Groupe de cultures	Type d'application	Dose maximale par année	Nombre maximum d'applications à la culture**
Groupe de cultures 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules (sauf les pommes de terre)	Application par un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive.	117 mL/ha (28 g ma/ha)	Maximum une application par année.
Groupe de cultures 3-07 : Légumes-bulbes			
Groupe de cultures 4-13 : Légumes-feuilles			
Groupe de cultures 5-13 : Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i>			
Sous-groupe de cultures 13-07B : Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i>			
Sous-groupe de cultures 22B : Légumes-pétioles			
Fraises			
Menthe	Traitement de brûlage en présemis, application par un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive ou application de dormance.		
Groupe de cultures 6 : Graines vertes ou sèches de légumineuses*	Traitement de brûlage en présemis ou en prélevée, application par un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive ou application d'aide à la récolte.	234 mL/ha (56 g ma/ha)	Maximum deux applications par année.
Céréales à petits grains (orge, millet, avoine, triticale, blé)	Traitement de brûlage en présemis ou en prélevée ou application d'aide à la récolte.		

(continuer)

Culture/Groupe de cultures	Type d'application	Dose maximale par année	Nombre maximum d'applications à la culture**
Sorgho	Traitement de brûlage en présemis ou en prélevée ou application d'aide à la récolte.	146 mL/ha (35 g ma/ha)	Maximum deux applications par année.
Groupe de cultures 8-09 : Légumes-fruits	Traitement de brûlage en présemis, application par un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive.	234 mL/ha (56 g ma/ha)	
Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées			
Groupe de cultures 11-09 : Fruits à pépins	Application par un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive, suppression des drageons/tiges fructifères de l'année.	300 mL/ha (72 g ma/ha)	
Groupe de cultures 12-09 : Fruits à noyau			
Sous-groupe de cultures 13-07A : Mûres et framboises			
Raisins			
Houblon			
Sous-groupe de cultures 20A : Colzas	Traitement de brûlage en présemis ou en prélevée.	234 mL/ha (56 g ma/ha)	
Sous-groupe de cultures 20B : Tournesols			
Autres céréales (sarrasin, maïs de grande culture, maïs sucré, maïs à éclater, seigle, téosinte, riz sauvage)			
Pommes de terre	Traitement de brûlage en présemis, application par un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive ou application d'aide à la récolte.	700 mL/ha (168 g ma/ha)	
Pépinières d'ornementales ligneuses cultivées en champ	Application de gestion des drageons.	300 mL/ha (72 g ma/ha)	

*Applications d'aide à la récolte pour le Sous-groupe de cultures 6C graines sèches de légumineuses (sauf les lentilles) et le soya seulement.

**Les applications post-récolte ne sont pas considérées comme étant appliquées à la culture car elles sont appliquées après la récolte; cependant, une application après récolte est considérée comme l'une des deux applications autorisées au cours d'une même année. Ainsi, si deux applications ont été faites sur la culture au cours de la saison, une application post-récolte n'est pas autorisée.

SECTION 8.2 : MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, **Axtrus 240 EC** permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé.

Mauvaises herbes supprimées	Dose d'utilisation de Axtrus 240 EC mL par hectare
Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur)	36,5 mL
Gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles)	
Morelle noire (jusqu'à 5 cm de hauteur)	
Morelle noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur)	
Amarante à racine rouge	
Abutilon	
Acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur)	
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 36,5 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	58 mL
Chénopode blanc	
Mauve à feuilles rondes	
Gloire du matin	
Morelle poilue	
Tabouret des champs	
Amarante fausse-blite	
Amarante hybride	
Amarante blanche	
Pourpier potager	
Renouée de Pennsylvanie (plantule)	
Moutarde-tanaisie	
Acnide tuberculée	
Amarante rugueuse	

(continuer)

Mauvaises herbes supprimées	Dose d'utilisation de Axtrus 240 EC mL par hectare
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 58 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	73 mL
Mollugine verticillée	
Lampourde	
Stramoine	
Kochia à balais	
Morelle noire	
Morelle noire de l'Est	
Canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)	117 mL
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 73 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	
Luzerne hérissée	
Laitue scariole	
Ketmie trilobée (jusqu'à 5 cm de hauteur)	
Spargoute des champs	

SECTION 8,3 : BRÛLAGE EN PRÉSEMI, EN PRÉLEVÉE OU POST-RÉCOLTE ET DANS LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

BRÛLAGE EN PRÉSEMI

On peut utiliser **Axtrus 240 EC** pour le traitement de brûlage en présemi dans les cultures indiquées ci-dessous :

Pommes de terre

Groupe 6 : Graines vertes ou sèches de légumineuses : lupins (*Lupinus* spp. y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); haricots (*Phaseolus* spp. y compris : haricot de grande culture, haricot commun, haricot de Lima (sec), petit haricot blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot vert, haricot tépary et haricot jaune); doliques (*Vigna* spp. y compris : adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo, pois zombi et haricot mungo noir); gourgane (fève des marais); pois chiche; guar; pois sabre (*Canavalia ensiformis*); dolique d'Égypte; lentille; pois (*Pisum* spp. y compris : pois nain, pois à gousse comestible, petit pois anglais, pois des champs, petit pois de jardin, petit pois vert, pois mange-tout et pois sugar snap); pois cajan (sec); soya (graines immatures); soya, pois sabre (*Canavalia gladiata*).

Groupe 8-09 : Légumes-fruits (transplantés seulement) : aubergine d'Afrique; tomate groseille; aubergine; morelle scabre; baie de Goji; cerise de terre; bicorne; okra; fausse aubergine; pépino; poivron; piment autre que poivron, aubergine écarlate; morelle réfléchie; tomate; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Groupe 9 : Légumes cucurbitacées (transplantés seulement) : courge cireuse; pastèque à confire; concombre; concombre des Antilles; gourde comestible (y compris : gourde hyotan, courge-bouteille, gourde hechima et okra chinois); *Momordica* spp. (y compris : pomme de merveille, margose amère et margose à piquants); melon véritable (y compris : cantaloup, melon ananas, melon brodé, melon de Perse; melon serpent, ainsi que melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus); citrouille; courge d'été (y compris : courge à cou tors, pâtisson, courge à cou droit, courge à la moelle et courgette); courge d'hiver (y compris : courge musquée, courge de Hubbard, courge poivrée et courge spaghetti); pastèque (y compris : les hybrides et/ou les variétés de *Citrullus lanatus*).

Groupe 15 : Céréales (sauf le riz) : orge; sarrasin; maïs (y compris maïs sucré et maïs de grande culture); millet perlé; millet commun; avoine; maïs à éclater; seigle; sorgho; téosinte; triticale; blé; riz sauvage.

Sous-groupe 20A : Colzas : bourrache; crambé; saliquier; vipérine; graine de lin; caméline; vélar d'Orient; lesquerelle; lunaire; limnanthe; asclépiade; graine de moutarde; radis oléagineux; graine de pavot; colza (canola); sésame; julienne des dames; ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.

Sous-groupe 20B : Tournesols : souci; ricin; euphorbe; onagre; graine de Niger; baie d'églantier; carthame; stokésie; tournesol; ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.

Le MODÈ D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Avesta CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Avesta CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

TRAITEMENT DE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS DANS LA MENTHE

Culture	Menthe
Dose	37 à 117 mL/ha
Volume d'eau	Appliquer dans au moins 100 L d'eau/ha.
Adjuvant	Utiliser un agent tensio-actif non-ionique à raison de 0,25 litre par 100 litres de bouillie de pulvérisation (0,25 % v/v) ou utiliser Merge ^{MD} Adjuvant à raison de 1 litre par 100 litres de bouillie de pulvérisation (1 % v/v).
Délai d'attente avant récolte	Ne pas appliquer au cours des 91 jours précédant la récolte.
Remarques	Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel qu'indiqué. Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression. Faire un seul traitement par saison dans la menthe avec Axtrus 240 EC . Ne pas faire suivre un traitement de brûlage en présemis par une application de Axtrus 240 EC avec un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive ou par un traitement de dormance avec ce même herbicide.

BRÛLAGE EN PRÉLEVÉE

Axtrus 240 EC peut être appliqué jusqu'à 3 jours après le semis pour supprimer les mauvaises herbes levées dans les cultures énumérées ci-dessous. NE PAS appliquer si la culture est levée.

Groupe 6 : Graines vertes ou sèches de légumineuses : lupins (*Lupinus* spp. y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); haricots (*Phaseolus* spp. y compris : haricot de grande culture, haricot commun, haricot de Lima [sec], petit haricot blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot vert, haricot téparry et haricot jaune); doliques (*Vigna* spp. y compris : adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo, pois zombi et haricot mungo noir); gourgane (fève des marais); pois chiche; guar; pois sabre (*Canavalia ensiformis*); dolique d'Égypte; lentille; pois (*Pisum* spp. y compris : pois nain, pois à gousse comestible, petit pois anglais, pois des champs, petit pois de jardin, petit pois vert, pois mange-tout et pois sugar snap); pois cajan sec; soya (graines immatures); soya, pois sabre (*Canavalia gladiata*).

Groupe 15 : Céréales (sauf le riz) : orge; sarrasin; maïs (y compris : maïs sucré et maïs de grande culture); millet perle; millet commun; avoine; maïs à éclater; seigle; sorgho; téosinte; triticale; blé; riz sauvage.

Sous-groupe 20A : Colzas : bourrache; crambé; saliquier; vipérine; graine de lin; caméline; vélar d'Orient; lesquerelle; lunaire; limnanthe; asclépiade; graine de moutarde; radis oléagineux; graine de pavot; colza (canola); sésame; julienne des dames; ainsi que les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

Sous-groupe 20B : Tournesols : souci; ricin; euphorbe; onagre; graine de Niger; baie d'églantier; carthame; stokésie; tournesol; ainsi que les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

BRÛLAGE EN POST-RÉCOLTE

Axtrus 240 EC peut être appliqué après la récolte pour supprimer les mauvaises herbes levées en croissance active. NE PAS appliquer une application post-récolte dans les champs où deux applications de **Axtrus 240 EC** ont été faites au cours de la même année.

Graines vertes ou sèches de légumineuses (Groupe 6), légumes-fruits (groupe 8-09), légumes cucurbitacées (groupe 9), céréales (groupe 15), colzas (sous-groupe 20A), tournesols (sous-groupe 20B) la menthe et les pommes de terre, peuvent être plantées le printemps suivant après l'application post-récolte. Toutes les autres cultures peuvent être plantées après 12 mois.

SYSTÈMES EN JACHÈRE

Pour conserver l'humidité du sol, on peut utiliser **Axtrus 240 EC** dans les systèmes en jachère où le semis et la récolte des cultures ont lieu tous les ans en alternance.

DOSES D'UTILISATION DE AXTRUS 240 EC POUR LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS, EN PRÉLEVÉE OU EN POST-RÉCOLTE, ET DANS LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

Appliquer **Axtrus 240 EC** comme brûlage en présemis, en prélevée ou en post-récolte et dans les systèmes en jachère à une dose maximale de 117 mL par hectare sauf dans le sorgho, où **Axtrus 240 EC** peut être appliqué comme brûlage en présemis ou en prélevée à une dose maximale de 73 mL. Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel qu'indiqué. **Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression.**

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS, EN PRÉLEVÉE OU POST-RÉCOLTE ET DANS LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

Lorsque **Axtrus 240 EC** est utilisé seul, utiliser un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,25 % v/v (0,25 litres pour 100 litres de bouillie de pulvérisation) ou utiliser Merge Adjuvant à raison de 1 % v/v (1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation).

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les mélangés de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Avesta CropScience Inc. au 1-720-625-2797 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MÉLANGE DE AXTRUS 240 EC PLUS GLYPHOSATE

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 73 mL par hectare combiné avec des produits homologués à base de glyphosate à raison de 450 à 900 g d'é.a./ha.

Utiliser 100 L/ha d'eau et assurer une bonne couverture pour des performances maximales.

Ce mélange en cuve supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de **Axtrus 240 EC**, ainsi que celles indiquées dans le tableau suivant.

Taux de glyphosate	Mauvaises herbes supprimées
450 g é.a./ha ¹	Sétaire verte
	Renouée persicaire
	Orge spontané
	Blé spontané
	Moutarde des champs
	Folle avoine

(continuer)

Taux de glyphosate	Mauvaises herbes supprimées
450 à 685 g éa/ha ¹	Mauvaises herbes supprimées par le taux de 450 g éa/ha plus :
	Vergerette du Canada (moins de 8 cm de hauteur)
	Petite herbe à poux (moins de 8 cm de hauteur)
	Brome des toits
	Sétaire géante
	Ortie royale
	Ivraie de Perse
	Lin spontané
	Crépis des toits ²
	Renouée liseron ³
810 g éa/ha ¹	Mauvaises herbes supprimées par le taux de 450 à 685 g éa/ha plus :
	Pâturin glauque annuel
	Laiteron potager
	Digitaire sanguine
	Vesce à feuilles étroites
Laitue scariole	
900 g éa/ha ¹	Mauvaises herbes supprimées par le taux de 810 g éa/ha plus :
	Chardon des champs (stade de la rosette; terre en jachère)
	Pissenlit (moins de 15 cm)
	Chiendent (infestations légères ou moyennes, au moins 3 - 4 feuilles vertes)

¹Les mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur sont supprimées par ce taux, sauf indication contraire.

²Crépis des toits, utiliser 450 g d'éa/ha si la hauteur est inférieure à 8 cm ou 685 g d'éa/ha si 8 à 15 cm.

³Renouée liseron, utiliser 450 g d'éa/ha si moins de 3 feuilles ou 685 g d'éa/ha si stade de 3 à 4 feuilles.

AXTRUS 240 EC PLUS ESTER DE 2,4-D

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 73 mL par hectare combiné avec des produits homologués à base d'ester de 2,4-D à raison de 330 à 528 g d'éa/ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous.

Utiliser 100 L/ha d'eau et assurer une bonne couverture pour des performances maximales.

Ce mélange en cuve supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de **Axtrus 240 EC**, ainsi que celles indiquées dans le tableau suivant.

Taux d'ester de 2,4-D	Mauvaises herbes supprimées
330 à 528 g éa/ha ¹	Laiteron potager
	Bardanette épineuse (avant le stade de 4 feuilles)
	Bardane (avant le stade de 4 feuilles)
	Petite herbe à poux
	Vergerette annuelle
	Caméline faux-lin
	Fausse-herbe à poux
	Grande herbe à poux
	Salsifis majeur
	Prêle
	Moutardes (sauf des chiens)
	Crépis des toits (stade de 1 à 2 feuilles)
	Plantain
	Laitue scariole
	Ansérine de Russie
	Grande Ortie
	Mélicot (plantule)
	Euphorbe à feuille de serpolet
Renouée liseron	
Radis sauvage	
Tournesol sauvage (hélianthe des prairies)	

¹Les mauvaises herbes moins de 8 cm de hauteur et en pleine croissance.

AXTRUS 240 EC PLUS PRODUITS CONTENANT DU BROMOXYNIL POUR LE BRÛLAGE DU CANOLA SPONTANÉ (TOUS TYPES)

Ce mélange en cuve permet la suppression du canola spontané par le traitement de brûlage en présemis avant l'ensemencement des nouvelles cultures de canola.

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 73 mL par hectare en combinaison avec les produits de bromoxynil énumérés à raison de 140 g de ma par hectare.

Axtrus 240 EC + les produits de Bromoxynil supprimeront le canola spontané (tous types y compris LibertyLink, Clearfield et Roundup Ready) de stade cotylédonnaire jusqu'au stade 4 feuilles.

Utiliser 100 L/ha d'eau et assurer une bonne couverture pour des performances maximales.

Voir le tableau ci-dessous pour les doses des produits contenant du bromoxynil selon sur la concentration :

Produits	Dose/hectare
235 g/L Nufarm Koril ^{MD} 235 Herbicide Liquide ou Bromotril II 240 EC	600 mL
240 g/L IPCO Brotex ^{MD} 240 Herbicide Liquide ou Bromotril 240 EC ou FBN Bromoxynil 240 EC	584 mL

Axtrus 240 EC PLUS HERBICIDE EXPRESS^{MD} SG PLUS GLYPHOSATE

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées sur les terres en jachère, après la récolte et avant l'ensemencement du blé de printemps (y compris le blé dur,) du blé d'hiver, de l'orge de printemps, de l'avoine, et des légumineuses à grains (y compris, les haricots secs, les féveroles à petits grains, les pois de grande culture, les lentilles, les lupins et le soya).

Pour tous les traitements sur les jachères chimiques ou après la récolte, permettre un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail du sol. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment de l'application seront supprimées. On peut semer le blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver, l'orge de printemps, l'avoine ou les légumineuses à grains (y compris, les haricots secs communs, les féveroles à petits grains, les pois de grande culture, les lentilles, les lupins et le soya) un minimum de 24 heures après l'application.

Pour les traitements avant l'ensemencement dans les printemps, les légumineuses à grains peuvent être endommagées dans les sols à texture grossière et à faible teneur en matière organique (moins de 3%), ou dans les champs qui contiennent des sols très variés, des étendues de gravier ou de sable ou des coteaux dénudés. Éviter de planter les légumineuses à grains dans des sols contenant plus de 50 % de sable.

Les champs traités avec une application post-récolte de ce mélange en cuve à l'automne peuvent être ensemencés au printemps avec du blé de printemps (y compris le blé dur), de l'orge de printemps, de l'avoine, du maïs de grande culture, des légumineuses (y compris le pois chiche, le haricot sec, la féverole, le pois des champs, la lentille, le lupin et le soja), du canola et du lin.

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 117 mL/ha avec l'herbicide EXPRESS^{MD} SG à raison de 15 g/ha, mélangé en réservoir avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) à raison de 450 à 810 g d'éa/ha dans un volume de bouillie de pulvérisation de 100 L/ha. Ce mélange en réservoir supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, selon la dose d'application de **Axtrus 240 EC**, ainsi que celles énumérées dans le tableau suivant.

Produits d'association	Dose d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées*
Herbicide EXPRESS ^{MD} SG + Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium)	15 g/ha + 450 g éa/ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, petite herbe à poux, vergerette du Canada	Matricaire inodore
		Jusqu'à 10 cm		Carotte sauvage
		Jusqu'à 15 cm	Amarante à racine rouge, blé spontané, brome des toits, chénopode blanc, folle avoine, ivraie de perse, kochia à balais, lin spontané, moutarde des champs, orge spontanée, canola spontané (y compris les variétés de canola tolérantes au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire, sétaire géante, sétaire verte, tabouret des champs	Vesce jargeau
		Jusqu'à 3 feuilles	Saponaire des vaches, renouée liseron	
		Jusqu'à 8 feuilles	Stellaire moyenne	
		Rosette		Chardon des champs, lychnide blanc

(continuer)

Produits d'association	Dose d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées*
Herbicide EXPRESS ^{MD} SG + Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium)	15 g/ha + 810 g éa/ha	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale (sanguine et astringente) et pâturin glauque annuel. Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles annuelles indiquées ci-dessus ainsi que : laitue scariole, laiteron potager, vesce à feuilles étroites.	

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Consulter les étiquettes des produits d'association pour les mélanges en réservoir afin connaître les instructions spécifiques du Mode d'emploi et les restrictions.

AXTRUS 240 EC PLUS L'HERBICIDE NC-0050 PLUS GLYPHOSATE

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) avant l'ensemencement du blé de printemps (y compris le blé dur,) du blé d'hiver, de l'orge de printemps, de l'avoine, et des légumineuses à grains (y compris les haricots secs, les féveroles à petits grains, les pois de grande culture, les lentilles, les lupins et le soya). Aussi pour les applications sur les terres en jachère chimique et après la récolte.

Pour tous les traitements sur les jachères chimiques ou après la récolte, permettre un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail du sol. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

On peut semer le blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver, l'orge de printemps, l'avoine ou les légumineuses à grains (y compris les haricots secs communs, les féveroles à petits grains, les pois de grande culture, les lentilles, les lupins et le soya) un minimum de 24 heures après l'application.

Les légumineuses à grains peuvent être endommagées dans les sols de nature grossière à faible teneur en matière organique (moins de 3 %), ou dans les champs qui contiennent des sols très variés, des étendues de gravier ou de sable ou des coteaux dénudés. Éviter de planter les légumineuses à grains dans des sols contenant plus de 50 % de sable.

Les champs traités avec une application post-récolte de ce mélange en cuve à l'automne peuvent être ensemencés au printemps avec du blé de printemps (y compris le blé dur), de l'orge de printemps, de l'avoine, du maïs de grande culture, des légumineuses (y compris le pois chiche, le haricot sec, la féverole, le pois des champs, la lentille, le lupin et le soja), du canola et du lin.

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 117 mL/ha avec l'herbicide NC-0050 à raison de 15 g/ha, mélangé en réservoir avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) à raison de 450 g éa/ha dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha. Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de **Axtrus 240 EC**, ainsi que celles énumérées dans le tableau suivant.

Produits d'association	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées*
Herbicide NC-0050 + Glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium)	15 g/ha + 450 g éa/ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, petite herbe à poux, vergerette du Canada	Matricaire inodore
		Jusqu'à 15 cm	Amarante à racine rouge, blé spontané, brome des toits, chénopode blanc, folle avoine, ivraie de perse, kochia à balais, lin spontané, moutarde des champs, orge spontanée, canola spontané (y compris les variétés de canola tolérantes au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire, sétairie géante, sétairie verte, tabouret des champs	
		Jusqu'à 3 feuilles	Saponaire des vaches, renouée liseron	
		Jusqu'à 8 feuilles	Stellaire moyenne	
		Rosette		Chardon des champs, lychnide blanc

(continuer)

Produits d'association	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées*
Herbicide NC-0050 + Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium)	15 g/ha + 810 g éa/ha	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale (sanguine et astringente) et pâturin glauque annuel. Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles annuelles indiquées ci-dessus ainsi que : laitue scariole, laiteron potager, vesce à feuilles étroites.	

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Consulter les étiquettes des produits en mélange en réservoir pour connaître les instructions spécifiques du Mode d'emploi et les restrictions.

AXTRUS 240 EC PLUS L'HERBICIDE EXPRESS^{MD} FX OU L'HERBICIDE DB-878 OU L'INTRUVIX^{MC} A PLUS GLYPHOSATE

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) après la récolte et avant l'ensemencement du blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), l'orge de printemps et l'avoine, et sur les terres en jachère chimique.

Pour tous les traitements sur les jachères chimiques ou après la récolte, permettre un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail du sol. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

On peut semer le blé (blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver), l'orge de printemps ou l'avoine un minimum de 24 heures après l'application.

Les champs traités avec une application post-récolte de l'un de ces mélanges en cuve à l'automne peuvent être ensemencés au printemps avec du canola, du maïs, des lentilles, de l'avoine, de l'orge de printemps, du soja, du blé (de printemps ou dur) ou des haricots blancs.

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 117 mL/ha avec l'herbicide EXPRESS^{MD} FX ou l'herbicide DB-878 ou l'herbicide INTRUVIX^{MC} A à raison de 115 g/ha, mélangé en réservoir avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) à raison de 450 à 810 g éa/ha dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha. Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de **Axtrus 240 EC**, ainsi que celles énumérées dans le tableau suivant.

Produits d'association	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées*
Herbicide EXPRESS ^{MD} FX ou Herbicide DB-878 ou INTRUVIX ^{MC} A + Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium)	115 g/ha + 450 g éa/ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, kochia à balais (y compris les biotypes résistants aux herbicides du Groupe 2 et du Groupe 9), petite herbe à poux, vergerette du Canada	Matricaire inodore
		Jusqu'à 15 cm	Amarante à racine rouge, blé spontané, brome des toits, chénopode blanc, folle avoine, ivraie de perse, lin spontané, moutarde des champs, orge spontanée, canola spontané (y compris les variétés de canola tolérantes au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire, sétaire géante, sétaire verte, tabouret des champs	
		Jusqu'à 3 feuilles	Saponaire des vaches	
		Jusqu'à 8 feuilles	Renouée liseron	
		Rosette		Chardon des champs, lychnide blanc
Herbicide EXPRESS ^{MD} FX ou Herbicide DB-878 ou INTRUVIX ^{MC} A + Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium)	115 g/ha + 810 g éa/ha	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale (sanguine et astringente) et pâturin glauque annuel. Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles annuelles indiquées ci-dessus ainsi que : laitue scariote, laiteron potager, vesce à feuilles étroites.	

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

NOTE : S'il pleut peu après l'application, l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée, un temps frais ou couvert, peuvent augmenter le délai d'absorption.

AXTRUS 240 EC PLUS L'HERBICIDE EXPRESS^{MD} PRO OU L'HERBICIDE NC-00439 PLUS GLYPHOSATE

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) avant l'ensemencement ou après la récolte du blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) et l'orge de printemps et sur les terres en jachère chimique.

Pour tous les traitements sur les jachères chimiques ou après la récolte, permettre un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail du sol. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

On peut semer le blé (blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver) ou l'orge de printemps un minimum de 24 heures après l'application.

Les champs traités avec une application post-récolte de l'un de ces mélanges en cuve à l'automne peuvent être ensemencés au printemps avec du blé (de printemps ou dur), de l'orge de printemps ou de l'avoine, ou les champs peuvent être mis en jachère d'été.

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 117 mL/ha avec l'herbicide EXPRESS^{MD} PRO ou l'herbicide NC-00439 à raison de 17,5 g/ha, mélangé en réservoir avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium ou sel de triméthylsulfonium) à raison de 450 g éa/ha dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha. Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de **Axtrus 240 EC**, ainsi que celles énumérées dans le tableau suivant.

Produits d'association	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées*
Herbicide EXPRESS ^{MD} PRO + Herbicide NC-00439 + Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium ou sel de triméthylsulfonium)	17,5 g/ha + 450 g éa/ha	Jusqu'à 8 cm	Vergerette du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits ^R , matricaire inodore	Silène noctiflore
		1 à 6 feuilles	Stellaire moyenne	
		Jusqu'à 15 cm	Pissenlit ^R , brome des toits, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, tabouret des champs, orge spontanée, canola spontanée ^R (y compris les variétés de canola tolérantes au glyphosate), lin spontané, blé spontané, moutarde des champs, folle avoine	
		Jusqu'à 3 feuilles	Saponaire des vaches, renouée liseron	
		Rosette	Lychnide blanc	Chardon des champs

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

^RSuppression résiduelle. Le degré et la durée de suppression résiduelle variera selon les conditions environnementales avant et après le traitement et le degré d'infestation des mauvaises herbes.

AXTRUS 240 EC PLUS COMMAND^{MD} 360ME

Pour l'utilisation dans le cadre d'une approche intégrée pour la suppression des mauvaises herbes dans toutes les variétés de canola tolérantes aux herbicides et la moutarde oléagineux (brune, orientale, jaune).

L'application d'un herbicide de postlevée (par ex. un herbicide auquel la culture est résistant) est recommandée.

Ne faire qu'une seule application au sol avant le semis. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.

Ne pas incorporer.

Ne pas appliquer sur les sols sableux. La suppression peut être réduite dans les sols à haute teneur en matière organique.

Ce mélange en réservoir nécessite l'ajout de d'un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation) ou Merge^{MD} Adjuvant à raison de 1 % vol/vol (1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation).

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 117 mL/ha avec **COMMAND^{MD} 360 ME** à raison de 0,25 L/ha pour moutarde ou 0,25 à 0,33 L/ha pour canola dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha. Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de **Axtrus 240 EC**, ainsi que celles énumérées dans le tableau suivant.

Produits d'association	Cultures	Taux d'application (L/ha)	Stade d'application	Mauvaises herbes supprimées/réprimées ¹
COMMAND ^{MD} 360 ME	canola tolérantes aux herbicides, moutarde oléagineux	0,25	Ne faire qu'une seule application au sol avant le semis.	Gaillet gratteron (répression en début de saison) Stellaire moyenne (répression)
	canola tolérantes aux herbicides	0,33		Gaillet gratteron (suppression en début de saison) Stellaire moyenne (répression)

¹La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.

Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps.

AXTRUS 240 EC PLUS COMMAND^{MD} 360 ME PLUS GLYPHOSATE

Pour l'utilisation dans le cadre d'une approche intégrée pour la suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola tolérantes aux herbicides et la moutarde oléagineux (brune, orientale, jaune). L'application d'un herbicide de postlevée (soit un herbicide auquel la culture est résistant) est recommandée.

Ne faire qu'une seule application au sol avant le semis. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.

Ne pas incorporer.

Ne pas appliquer sur les sols sableux. La suppression peut être réduite dans les sols à haute teneur en matière organique.

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 117 mL/ha avec **COMMAND^{MD} 360 ME** à raison de 0,25 L/ha pour moutarde ou 0,25 à 0,33 L/ha pour canola et glyphosate à raison de 450 à 900 g éa/ha dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha. Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de **Axtrus 240 EC**, ainsi que celles énumérées dans le tableau suivant. Un adjuvant n'est pas requis pour ce mélange en cuve.

Produits d'association	Culture	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes supprimées/réprimées ¹
COMMAND ^{MD} 360 ME	canola tolérantes aux herbicides, moutarde oléagineux	0,25 L/ha	Ne faire qu'une seule application au sol avant le semis.	Gaillet gratteron (répression en début de saison) Stellaire moyenne (répression)
	canola tolérantes aux herbicides	0,33 L/ha		Gaillet gratteron (suppression en début de saison) Stellaire moyenne (répression)
Glyphosate	canola tolérantes aux herbicides, moutarde oléagineux	450 g éa/ha ²		Orge spontanée Sétaire verte Renouée persicaire Moutarde des champs Folle avoine Blé spontané
		450 à 685 g éa/ha ²		Mauvaises herbes supprimées par le taux de 450 g éa/ha plus : Brome des toits Renouée liseron ³ Ivraie de Perse Lin spontané Vergerette du Canada (moins de 8 cm de hauteur) Sétaire géante Ortie royale Crépis des toits ⁴ Petite herbe à poux (moins de 8 cm de hauteur)
		810 g éa/ha ²		Mauvaises herbes supprimées par le taux de 450 à 685 g éa/ha plus : Pâturin glauque annuel Digitaire sanguine Vesce à feuilles étroites Laitue scariole Laiteron potager

(continuer)

Produits d'association	Culture	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes supprimées/réprimées ¹
Glyphosate	canola tolérantes aux herbicides, moutarde oléagineux	900 g éa/ha ²	Ne faire qu'une seule application au sol avant le semis.	Mauvaises herbes supprimées par le taux de 810 g éa/ha plus : Pissenlit (moins de 15 cm) Chiendent (infestations légères ou moyennes, au moins 3 à 4 feuilles vertes)

¹La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.

²Les mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur sont supprimées par ce taux de glyphosate, sauf indication contraire.

³Renouée liseron : utiliser 450 g éa/ha de glyphosate si moins de 3 feuilles or 685 g éa/ha si au stade 3 à 4 feuilles.

⁴Crépis des toits : utiliser 450 g éa/ha de glyphosate si la hauteur est inférieure à 8 cm ou 685 g éa/ha si la hauteur est 8 à 15 cm.

Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps.

AXTRUS 240 EC PLUS L'HERBICIDE AUTHORITY^{MD} 480

Pour l'utilisation avant l'ensemencement des pois chiches, des pois de grande culture, des féveroles, de lin, de tournesols, de soya, de moutarde ou de blé (printemps ou dur).

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 36,5 à 117 mL/ha avec Sulfentrazone 480 SC ou l'herbicide **AUTHORITY^{MD} 480** à raison de 219 mL/ha pour la moutarde et le blé et 219 à 292 mL/ha pour les pois chiches, les pois de grande culture, les féveroles, le lin, les tournesols ou le soya dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha. Ce mélange en réservoir supprimera les mauvaises herbes émergées énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de **Axtrus 240 EC**, et permettra la suppression prolongée des mauvaises herbes énumérées dans le tableau suivant.

Produits d'association	Cultures	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes supprimées
L'herbicide AUTHORITY ^{MD} 480	pois chiches, pois de grande culture, féveroles, lin, tournesols, soya, moutarde, blé (printemps ou dur)	219 mL/ha	Ne faire qu'une seule application au sol avant le semis.	Kochia à balais Soude roulante (répression) ¹
	pois chiches, pois de grande culture, féveroles, lin, tournesols, soya	292 mL/ha		Mauvaise herbe ci-dessus plus : Amarante à racine rouge Amarante de Powell Amarante rugueuse Chénopode blanc Digitaire astringente Digitaire sanguine Gaillet gratteron (répression) ¹ Morelle noire de l'Est Oxalide d'Europe Pourpier potager Renouée liseron Séneçon vulgaire

¹Répression seulement. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.

²À faible dose uniquement de l'herbicide AUTHORITY^{MD} 480 sur la moutarde.

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas appliquer sur un sol à texture fine et dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5 %.

N'appliquer sur aucun type de sol dont la teneur en matière organique dépasse 6 %. Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

Ce mélange en réservoir nécessite l'ajout de d'un agent tensio-actif non-ionique à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 litres pour 100 litres de bouillie de pulvérisation) ou Merge^{MD} Adjuvant à raison de 1 % vol/vol (1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation).

SECTION 8.4 : TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

On peut utiliser **Axtrus 240 EC** pour traiter le milieu des rangs dans les cultures émergées indiqués ci-dessous à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écran de réduction de la dérive conformément aux indications particulières figurant à la section

Mode d'emploi :

Groupe 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules : marante; crosne du Japon; topinambour; betterave potagère; betterave à sucre; bardane comestible; canna comestible; carotte; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; souchet comestible; taro; ginseng; raifort; persil à grosse racine; panais; pomme de terre; radis; daïkon; rutabaga; salsifis; scorsonère; scolyme; chervis; patate douce; navet; igname.

Groupe 3-07 : Légumes-bulbes : ciboulette chinoise, feuilles fraîches; ciboulette, feuilles fraîches; hémérocalce (bulbe); hosta « Elegans »; fritillaire; ail (bulbe); ail d'Orient (bulbe); ail rocamboule (bulbe); kurrat; ail penché; poireau; lis; oignon « Beltsville bunching »; oignon (bulbe); oignon de Chine (bulbe); oignon frais; oignon vert; ail chinois; oignon perle; oignon patate, bulbe; rocamboule (bulbilles); ciboule (feuilles); échalote; ail des bois.

Groupe 4-13 : Légumes-feuilles : amarante tricolore; amarante; roquette; aster des Indes; bident poilu; rapini; brocoli chinois; moutarde d'Abyssinie; chou à grosses côtes; caya blanc; cham-chwi; cham-na-mul; cerfeuil (feuille fraîche); chou pak-choï; chipilín; chrysanthème des jardins; coriandre (feuille fraîche); chou cavalier; mâche (y compris mâche commune et mâche d'Italie); cosmos; cresson alénois; cresson de terre; pissenlit; dang-dwi; aneth (feuille fraîche); oseille; dol-nam-mul; ebolo; endive; scarole; grassé; foo yip; chénopode Bon-Henri; chou à faucher; chénopode de Berlandier; jute (feuille); chou frisé; laitue amère; laitue pommée; laitue frisée; maca; mizuna; feuille de moutarde; arroche; persil (feuille fraîche); plantain lancéolé (y compris : plantain lancéolé et plantain majeur); primevère des jardins; pourpier potager; pourpier d'hiver; radicchio; radis (feuille); colza (feuille); roquette sauvage; bourse-à-pasteur; épinard; baelle; épinard de Nouvelle-Zélande; chénopode géant; bette à carde; calalou; navet (feuille); herbe-le-rail; watercress; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Groupe 5-13 : Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica : brocoli; chou de Bruxelles; chou pommé; chou pé-tsaï; chou-fleur; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Groupe 6 : Graines vertes ou sèches de légumineuses : lupins (*Lupinus* spp. y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); haricots (*Phaseolus* spp. y compris : haricot de grande culture, haricot commun, haricot de Lima [sec], petit haricot blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot vert, haricot tépary et haricot jaune); doliques (*Vigna* spp. y compris : adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo, pois zombi, et haricot mungo noir); gourgane (fève des marais); pois chiche; guar; pois sabre (*Canavalia ensiformis*); dolique d'Égypte; lentille; pois (*Pisum* spp. y compris : pois nain, pois à gousse comestible, petit pois anglais, pois des champs, petit pois de jardin, petit pois vert, pois mange-tout, pois sugar snap); pois cajan sec; soya (graines immatures); soya, pois sabre (*Canavalia gladiata*).

Groupe 8-09 : Légumes-fruits (transplantés seulement) : aubergine d'Afrique; tomate groseille; aubergine; morelle scabre; baie de Goji; cerise de terre; bicorne; okra; fausse aubergine; pépino; poivron; piment autre que poivron, aubergine écarlate; morelle réfléchie; tomate; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Groupe 9 : Légumes cucurbitacées (transplantés seulement) : courge cireuse; pastèque à confire; concombre; concombre des Antilles; gourde comestible (y compris : gourde hyotan, courge-bouteille, gourde hechima, okra chinois); *Momordica* spp. (y compris : pomme de merveille, margose amère et margose à piquants); melon véritable (y compris : cantaloup, melon ananas, melon brodé, melon de Perse; melon serpent, ainsi que melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus); citrouille; courge d'été (y compris : courge à cou tors, pâtisson, courge à cou droit, courge à la moelle et courgette); courge d'hiver (y compris : courge musquée, courge de Hubbard, courge poivrée et courge spaghetti); pastèque (y compris les hybrides et/ou les variétés de *Citrullus lanatus*).

Groupe 11-09 : Fruits à pépins : pomme; azérole; pommette; cenelle; nèfle; poire; poire asiatique; coing; coing de Chine; coing de Japon; tejocote; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Groupe 12-09 : Fruits à noyau : abricot; abricot du Japon; cerise tardive; cerise de Nankin; cerise douce; cerise acide; jujube; nectarine; pêche; prune; prune d'Amérique; prune maritime; prune noire du Canada; prune myrobolan; prune chickasaw; prune de Damas; prune japonaise; prune Klamath; prune à pruneaux; prucot; prunelle; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Sous-groupe 13-07A : Mûres et framboises : mûre (y compris de nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais sous des noms tels que Andean blackberry; arctic blackberry; bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry; Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); mûre de Logan; framboise, noire; framboise, rouge; framboise sauvage; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Sous-groupe 13-07B : Petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* : aronie; bleuet en corymbe; bleuet nain; gabelle odorante; goyave du Chili; cassis noir; gabelle rouge; baie de sureau; baie d'épine-vinette commune; groseille à maquereau; pimblina; camerise; baie de gaylussaquier; casseille; amélanche; airelle rouge; gabelle indigène; baie de salal; argouse; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Sous-groupe 22B : Légumes-pétioles : cardon; céleri; céleri chinois; pétasite au Japon; rhubarbe; udo; zuiki; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Raisins Fraises

DOSES D'UTILISATION DE AXTRUS 240 EC POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

Il faut appliquer **Axtrus 240 EC** à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette qui poussent entre les rangs des cultures émergées indiquées ci-dessous. On doit traiter les cultures qui poussent en rangées, même celles où le paillis ou les écrans en plastique servent d'outil de suppression des mauvaises herbes dans la tranchée de plantation. On peut appliquer **Axtrus 240 EC** à des doses d'utilisation de 37 à 117 mL dans au moins 100 litres par hectare de bouillie de pulvérisation.

Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus, réglés et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher le dépôt de la bouillie de pulvérisation sur les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture traitée.

MISES EN GARDE : La culture subit des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.

Le pulvérisateur ne doit pas dépasser une vitesse de huit (8) km/h afin de minimiser le mouvement vertical du pulvérisateur durant l'application, notamment le rebondissement ou la montée de l'appareil. Il faut prendre des précautions exceptionnelles lors de l'application sur les champs où la surface du sol est inégale, ou si elle est caractérisée par des sillons profonds, des canaux de drainage ou autres contours qui gênent le réglage et le positionnement de l'équipement de pulvérisation et/ou la répartition de la pulvérisation. Il ne faut pas traiter par temps venteux, lorsque la pulvérisation risque d'être déposée sur les plantes ou sur les parties de plantes sensibles.

Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance qui mesurent jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. **Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression.**

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

Utiliser l'agent tensioactif non ionique tel que Agral^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou l'IPCO Ag-Surf^{MD} Original à raison de 0,25 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (0,25 % v/v) ou utiliser Merge^{MD} à raison de 1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (1 % v/v).

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Avesta CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Avesta CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

TRAITEMENT AVEC UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE DANS LA MENTHE

Culture	Menthe
Dose	37 - 117 mL/ha
Volume d'eau	Appliquer dans au moins 100 L d'eau/ha.
Adjuvant	Utiliser l'agent tensioactif non ionique tel que Agral ^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou l'IPCO Ag-Surf ^{MD} Original à raison de 1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (1 % v/v).
Délai d'attente avant récolte	Ne pas appliquer au cours des 5 jours précédant la récolte.

(continuer)

TRAITEMENT AVEC UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE DANS LA MENTHE (continuer)

Remarques

Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour supprimer les mauvaises herbes listées sur l'étiquette entre les rangs des cultures de menthe. Ce traitement doit être appliqué dans les cultures de menthe en rangs. **Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus, réglés et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher le dépôt de la bouillie de pulvérisation sur les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture traitée. NE PAS utiliser les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive conçus pour une application généralisée pour traiter les cultures en croissance active. Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive conçus pour une application généralisée ne doivent être utilisés que pour les traitements de brûlage en présemis ou les traitements effectués durant la dormance de la menthe.**

MISES EN GARDE : La culture subit des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.

Le pulvérisateur ne doit pas dépasser une vitesse de huit (8) km/h afin de minimiser le mouvement vertical du pulvérisateur durant l'application, notamment le rebondissement ou la montée de l'appareil. Il faut prendre des précautions exceptionnelles lors de l'application sur caractérisée par des sillons profonds, des canaux de drainage ou autres contours qui gênent le réglage et le positionnement de l'équipement de pulvérisation et/ou la répartition de la pulvérisation. Il ne faut pas traiter par temps venteux lorsque la pulvérisation risque d'être déposée sur les plantes ou sur les parties de plantes sensibles. Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance qui mesurent jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression. Faire un seul traitement par saison dans la menthe avec **Axtrus 240 EC**. Ne pas appliquer **Axtrus 240 EC** avec un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive dans la menthe après un traitement de dormance ou un brûlage en présemis effectué avec ce même herbicide.

(continuer)

SECTION 8,5 : GESTION DES DRAGEONS

Information Générale :

Mode D'emploi :

Appliquer sur les jeunes drageons qui n'ont pas atteint la maturité et durci.

Appliquer **Axtrus 240 EC** pour supprimer la croissance non désirée des drageons à la base des vignes/lianes ou des troncs d'arbres ou les drageons racinaires. Effectuer le traitement lorsque le tissu est jeune et qu'il n'est pas encore mature et/ou durci.

Prendre toutes les précautions pour empêcher que le produit pulvérisé ne touche les feuillages ou les fruits désirés. Une couverture complète est nécessaire. Ne pas répandre le produit s'il y a un risque de dérive. Éviter d'utiliser des buses à gouttelettes fines qui produisent des gouttelettes dont le diamètre volumétrique médian est de 300 microns ou moins (voir la section sur la prévention de la dérive sur l'étiquette de **Axtrus 240 EC** pour des instructions supplémentaires). Utilisation avec pulvérisateur à écrans protecteurs ou à pulvérisation orientée : pour empêcher la dérive d'atteindre d'autres parties de la vigne ou de l'arbre, l'utilisation de buses réduisant la dérive, d'écrans anti-éclaboussures ou d'écrans complets est recommandée (au moins une méthode exigée). Diriger la pulvérisation vers la zone des drageons.

Pour la gestion de la croissance indésirable des drageons, répandre 150 mL du produit par hectare ou 75 mL du produit par 100 litres d'eau, en utilisant, 200 L/ha de bouillie de pulvérisation par zone traitée. Maximum de 2 applications par année. L'intervalle de présemis est de 30 jours pour toutes les cultures vivrières énumérées ci-dessous. Appliquer avec l'agent tensioactif non ionique tel que Agra^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou l'IPCO Ag-Surf^{MD} Original à raison de 0,25 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (0,25 % v/v) ou utiliser Merge^{MD} Ajuvant à raison de 1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (1 % v/v). Appliquer le produit tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Culture	Raisins; Fruit à noyau; abricot; abricot du Japon; cerise tardive; cerise de Nankin; cerise douce; cerise acide; jujube; nectarine; pêche; prune; prune d'Amérique; prune maritime; prune noire du Canada; prune myrobolan; prune chickasaw; prune de Damas; prune japonaise; prune Klamath; prune à pruneaux; prucot; prunelle; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées Fruits à pépins; pomme; azérole; pommette; cenelle; nêfle; poire; poire asiatique; coing; coing de Chine; coing de Japon; tejocote; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
Dose	150 mL de produit par ha, ou 75 mL par 100 L de pulvérisation
Numéro d'applications	Maximum de 2 applications par année.
Water Volume	Attendre 14 jours entre les traitements.
Volume d'eau	200 L par ha
Adjuvant	Utiliser l'agent tensioactif non ionique tel que Agra ^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou l'IPCO Ag-Surf ^{MD} Original adjuvants à raison de 0,25 % v/v. Bien mélanger avant la pulvérisation.

(continuer)

Diamètre volumique médian (DV) des gouttelettes de pulvérisation.	Se référer aux directives sur la taille des buses qui décrit la taille des orifices et la pression. 400 à 600 (pas plus de 25 % de la fourchette de taille de gouttelettes en dessous de 400 DV). Les gouttelettes dans la fourchette de 200 DV pourraient provoquer une dérive et des dommages.
Délai d'attente avant récolte	30 jours.

HOUBLON

Période et méthode d'application

Application dirigée en postlevée pour la gestion des drageons :

Axtrus 240 EC est un herbicide de contact utilisé pour l'application dirigée sur la partie inférieure du plant de houblon, afin de gérer la croissance des drageons. Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 150 mL de produit par hectare par application dans au moins 200 litres par hectare de bouillie de pulvérisation, au moyen d'une rampe d'aspersion, uniquement sur la partie inférieure du plant de houblon (environ les 45 premiers cm) et sur le tapis de drageons qui s'étend de la base du plant jusqu'à environ 45 à 60 cm à l'intérieur du rang. Maximum de 2 applications par année. Prévoir 14 jours entre les applications de **Axtrus 240 EC**.

Adjuvant nécessaire

Une bonne couverture est essentielle pour obtenir une bonne gestion de la croissance basale. Appliquer avec l'agent tensioactif non ionique tel que Agra^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou l'IPCO Ag-Surf^{MD} Original à raison de 0,25 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (0,25 % v/v) ou utiliser Merge Adjuvant à raison de 1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (1 % v/v).

Suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges

Appliquer **Axtrus 240 EC** à l'aide d'un pulvérisateur capoté ou d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges levées et en pleine croissance dans les rangs ou entre les rangs de la culture. Consulter la section **Applications avec un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive** de la présente étiquette. Ne faire qu'un traitement par année pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges. Voir la **Section 8,2** pour les doses d'utilisation et les mauvaises herbes supprimées.

Mises en garde

User d'une extrême prudence durant l'application afin d'éviter la dérive verticale de la bouillie de pulvérisation et le contact avec les nouvelles pousses très sensibles. Éviter les applications jusqu'à ce que les vignes palissées depuis peu aient suffisamment d'écorce pour que la tige ne soit pas endommagée, et soient suffisamment élevées en haut de la corde pour éviter tout contact avec le bourgeon apical.

Restrictions

Ne pas appliquer **Axtrus 240 EC** avec un pulvérisateur à jet porté ou pneumatique. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

Ne pas appliquer à l'aide d'un système d'irrigation.

SECTION 8.6

Suppression des tiges fructifères de l'année dans les cultures du sous-groupe 13-07A – Mûres et framboises : mûre (y compris de nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais sous des noms tels que Andean blackberry; arctic blackberry; bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry; Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); mûre de Logan; framboise, noire; framboise, rouge; framboise sauvage; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

Mode d'Emploi :

Appliquer **Axtrus 240 EC** pour supprimer les tiges fructifères de l'année à la dose de 150 mL/ha. Appliquer quand les tiges fructifères de l'année ont 13 cm de hauteur. Faire le traitement quand les tissus végétaux sont jeunes et immatures et/ou qu'ils n'ont pas encore durci. Éviter de toucher les fruits, le feuillage ou l'écorce verte avec la bouillie de pulvérisation. La méthode d'application utilisée pour ce traitement est une application de postlevée orientée en bandes effectuée avec une rampe de pulvérisation. Utiliser l'agent tensioactif non ionique tel que Agral^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou l'IPCO Ag-Surf^{MD} Original à raison de 0,25 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (0,25 % v/v) ou utiliser Merge à raison de 1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (1 % v/v).

Maximum de 2 applications par année.

Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours.

SECTION 8.7 : TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

On peut appliquer **Axtrus 240 EC** avant la récolte sur les cultures indiquées ci-dessous. Se reporter au tableau concernant le **DAAR** pour connaître les traitements appropriés.

Sous-groupe de cultures 6C : Graines sèches de légumineuses (sauf les lentilles et le soya) : lupins (*Lupinus* spp. y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux; haricots (*Phaseolus* spp. y compris : haricot de grande culture, haricot rognon, petit haricot blanc, haricot de Lima (sec), haricot pinto et haricot tépary); doliques (*Vigna* spp. y compris : adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo, haricot mungo noir et pois zombi); gourgane (fève des marais); pois chiche; guar; dolique d'Égypte; pois (*Pisum* spp. y compris pois des champs); pois cajan.

Soya

Céréales à petits grains : orge, millet, avoine, sorgho, triticale, blé.

Pommes de terre

DOSES D'UTILISATION DE AXTRUS 240 EC POUR LE TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 73 à 117 mL par hectare, sauf sur le sorgho, où la dose maximale est de 73 mL par hectare. Appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 233 à 350 mL par hectare pour les pommes de terre, où la dose maximale pour la première application est de 350 mL par hectare.

MÉLANGES EN CUVE AXTRUS 240 EC POUR L'AIDE À LA RÉCOLTE

Axtrus 240 EC appliqué à la dose de 73 à 117 mL/ha peut être mélangé en cuve avec 900 g de ma/ha de glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur les petites céréales et les cultures du sous-groupe 6-C indiqué ci-dessous) pour supprimer d'autres mauvaises herbes et fournir un brûlage plus complet. Lorsqu'on prépare un mélange en cuve, lire et suivre toutes les directives sur l'aide à la récolte figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés. Utiliser des volumes de pulvérisation permettant de couvrir complètement le feuillage. Utiliser au moins 100 litres d'eau. NE PAS appliquer sur les cultures destinées à la production de semences.

Petites céréales : (orge, millet, avoine, sorgho et blé).

Lorsque **Axtrus 240 EC** est mélangé en cuve avec du glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur l'orge, le millet, l'avoine, le sorgho ou le blé), on peut l'utiliser comme défanant sur les cultures fourragères immatures sèches et les mauvaises herbes pour devancer les dates de récolte des petites céréales. Il faut utiliser ce mélange en cuve pour le défanage des cultures lorsque la teneur en eau des graines est inférieure à 30 % (stade pâteux dur; l'empreinte d'un ongle marque la semence). L'utilisation de **Axtrus 240 EC** n'accélère pas la maturité des cultures fourragères.

Sous-groupe de cultures 6C: Graines sèches de légumineuses (sauf les lentilles et le soya) : lupins (*Lupinus* spp. y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux; haricots (*Phaseolus* spp. y compris : haricot de grande culture, haricot rognon, petit haricot blanc, haricot de Lima (sec), haricot pinto et haricot tépary); doliques (*Vigna* spp. y compris : adzuki, dolique asperge, dolique à ceil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo, haricot mungo noir et pois zombi); gourgane (fève des marais); pois chiche; guar; dolique d'Égypte; pois (*Pisum* spp. y compris pois des champs); pois cajan.

Traiter lorsque la culture est mûre et que le grain a commencé à sécher, ou selon les recommandations faites par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la zone d'utilisation.

Lorsque **Axtrus 240 EC** est mélangé en cuve avec du glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur les cultures faisant partie du Sous-groupe de cultures 6C), on peut l'utiliser comme défanant sur les cultures fourragères immatures sèches par-dessus des cultures d'haricots secs et de pois secs et sur les mauvaises herbes pour devancer les dates de récolte des petites céréales. Ce mélange en cuve servant au défanage des cultures doit être appliqué lorsque la teneur en eau des haricots secs et des pois secs est inférieure à 30 %. Appliquer sur les haricots secs lorsque 80 à 90 % des feuilles sont tombées et que les gousses sont mûres (de couleur jaune tirant sur le brun). Appliquer sur les pois secs lorsque la majorité (75 à 80 %) des gousses sont brunes, les gousses du bas sont mûres et les graines de pois se sont détachées de la gousse. L'utilisation de **Axtrus 240 EC** n'accélère pas la maturité des cultures fourragères.

TRAITEMENT D'AIDE À LA RÉCOLTE DANS LES POMMES DE TERRE

On peut faire une application foliaire de **Axtrus 240 EC** sur les pommes de terre en sénescence pour fournir un défanage adéquat du feuillage et des vignes. **Axtrus 240 EC** dessèchera aussi les dicotylédones sensibles en fin de saison pour aider à la récolte des tubercules. En général, on obtient une dessiccation adéquate dans les 14 jours suivant le premier traitement. Si la culture de pommes de terre est en pleine croissance lorsqu'on procède au défanage, deux traitements peuvent s'avérer nécessaires pour assurer la dessiccation des feuilles et des tissus de la tige. Un couvert végétal dense, des plants larges et des conditions environnementales qui ne sont pas favorables à l'absorption ou à l'action du produit minimiseront l'efficacité du premier traitement et exigeront un deuxième traitement. Le cas échéant, appliquer de 7 à 14 jours après le premier traitement. **La couverture complète du plant de pomme de terre nécessitant un défanage est essentielle.** Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète des feuilles et des vignes de pommes de terre. Pour de meilleurs résultats, appliquer **Axtrus 240 EC** lorsque la culture de pommes de terre est au début de la sénescence naturelle.

Pour un traitement de brûlage dans les pommes de terre, appliquer **Axtrus 240 EC** comme pulvérisation généralisée à raison de 233 à 350 mL par hectare dans un volume de pulvérisation suffisant pour couvrir complètement le feuillage des pommes de terre. Si un deuxième traitement de brûlage s'avère nécessaire pour les pommes de terre, appliquer un deuxième traitement avec **Axtrus 240 EC** à raison de 233 à 350 mL/ha, où la dose maximale est de 350 mL/ha, au besoin, ou appliquer le défanant Reglone^{MD} aux doses indiquées sur l'étiquette. Utiliser des volumes de pulvérisation suffisants pour couvrir complètement le feuillage. Utiliser au moins 100 litres d'eau.

Pour un traitement de brûlage dans les pommes de terre, utiliser un adjuvant indiqué dans la section **Mode d'emploi** de la présente étiquette à une dose maximale de 2 litres pour 100 litres d'eau. Une couverture complète est nécessaire pour le brûlage du feuillage et des tiges des pommes de terre.

Axtrus 240 EC peut être utilisé seul ou dans un mélange en cuve avec d'autres aides à la récolte dans les pommes de terre comme défanant avant la récolte. Lorsqu'on prépare un mélange en cuve de **Axtrus 240 EC** avec le défanant Reglone^{MD}, utiliser **Axtrus 240 EC** à raison de 233 à 350 mL/ha plus le défanant Reglone à raison de 1,25 à 2,3 L/ha. S'il s'avère qu'une deuxième application est nécessaire, appliquer **Axtrus 240 EC** à raison de 233 - 350 mL/ha, seul ou en mélange avec le défanant Reglone^{MD} à 1,25 L/ha.

Appliquer **Axtrus 240 EC** dans au moins 200 litres d'eau par hectare à l'aide de buses qui produisent des gouttelettes de taille moyenne entre 200 et 400 microns, et non pas des gouttelettes de taille grossière. Choisir une pression de pulvérisation entre 210 et 420 kPa établie à la buse pour obtenir une taille de gouttelette d'environ 200 à 400 microns. Varier le volume et la pression de la pulvérisation en se fiant à la densité du couvert végétal et des vignes de pommes de terre pour assurer une couverture complète. Augmenter le volume et la pression de la pulvérisation lorsque le couvert végétal est dense ou dans des conditions fraîches, nuageuses ou sèches. Des volumes de pulvérisation plus élevés vont améliorer le rendement. Si l'on utilise des buses Turbo TeeJet^{MD}, il faudra une pression de la pulvérisation de 420 kPa ou plus pour obtenir une couverture complète. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales, lorsqu'ils changent de direction par plus de 30 degrés, lorsque l'accélération ou la décélération dépasse 8 km/h ou si la dérive de l'herbicide risque de dépasser la cible, surtout lorsque l'on utilise des pressions de pulvérisation élevées.

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LE TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

Utiliser l'agent tensioactif non ionique tel que Agral^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou l'IPCO Ag-Surf^{MD} Original à raison de 0,25 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (0,25 % v/v) ou utiliser Merge Adjuvant à raison de 1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation (1 % v/v). L'utilisation de l'agent tensioactif non ionique tel que Agral^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide n'est pas recommandée dans un mélange de pulvérisation de **Axtrus 240 EC** et du défanant Reglone pour une application sur les pommes de terre sauf dans les provinces des Prairies.

SECTION 8.8 : DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE, LES TRAITEMENTS D'AIDE À LA RÉCOLTE ET POUR LA GESTION DES DRAGEONS

Se reporter aux sections concernant les cultures figurant sur la présente étiquette pour connaître le mode d'emploi particulier du produit.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) ou stade de croissance maximal pour les applications Axtus 240 EC	
Culture/groupe de cultures/sous-groupe de cultures	DAAR (jours avant récolte)
PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE	
Légumes, racine (Sous-groupes de cultures 1A et 1B)	1
Légumes, bulbes (Groupe de cultures 3-07)	1
Légumes, feuilles (Groupe de cultures 4-13)	1
Légumes, pétioles (Sous-groupe de cultures 22B)	1
Légumes, légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> (Groupe de cultures 5-13)	1
Légumes, légumineuses (Groupe de cultures 6)	1
Légumes-fruits (Groupe de cultures 8-09)	1
Légumes, cucurbitacées (Groupe de cultures 9)	1
Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (Sous-groupe de cultures 13-07B)	1
Légumes-tubercules et légumes-cormes (Sous-groupes de cultures 1C et 1D)	7
Fruit à pépins (Groupe de cultures 11-09)	3
Fruit à noyau (Groupe de cultures 12-09)	3
Mûres et framboises (Sous-groupe de cultures 13-07A)	15
Fraises	1
Raisin	3
Menthe	5

(continuer)

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) ou stade de croissance maximal pour les applications Axtrus 240 EC (continuer)

Culture/groupe de cultures/sous-groupe de cultures	DAAR (jours avant récolte)
TRAITEMENTS D'AIDE À LA RÉCOLTE	
Sorgho	3
Orge	3
Millet	3
Avoine	3
Triticale	3
Blé	3
Soya	3
Pomme de terre	7
Graines sèches de légumineuses (sauf les lentilles et le soya) (Sous-groupe 6C)	3
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) pour la GESTION DES DRAGEONS	
Culture/groupe de cultures/sous-groupe de cultures	DAAR (jours avant récolte)
Raisin	30
Fruit à noyau	30
Fruit à pépins	30
Pépinières d'ornementales ligneuses cultivées en champ	30

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Avesta CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Avesta CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SECTION 8,9 : APPLICATION DORMANCE POUR LA MENTHE

Culture	Menthe
Dose	37 à 117 mL/ha Utiliser les doses élevées quand les mauvaises herbes subissent un stress ou sont plus développées.
Moment d'application	Faire une application généralisée avant que la menthe ne sorte de sa dormance pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges levées.
Volume d'eau	Appliquer dans au moins 100 L d'eau/ha.
Adjuvant	Utiliser l'agent tensioactif non ionique tel que Agral ^{MD} 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou l'IPCO Ag-Surf à raison de 0,25 litre par 100 litres de bouillie de pulvérisation (0,25% v/v) ou utiliser Merge Adjuvant à raison de 1 litre par 100 litres de bouillie de pulvérisation (1% v/v).
Délai d'attente avant récolte	Ne pas appliquer au cours des 91 jours précédant la récolte.
Remarques	NE PAS appliquer quand la culture est en croissance active. Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel qu'indiqué. Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression. Faire un seul traitement par saison dans la menthe avec Axtrus 240 EC . Ne pas faire suivre un traitement de brûlage en présemis ou un traitement de dormance par une application de Axtrus 240 EC avec un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive.

SECTION 9 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPLICATION

SECTION 9.1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'APPLICATION

APPLICATION AU SOL

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis réglé pour donner une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Pour un rendement optimal des buses visant à réduire la dérive, ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 210 kPa sauf indication contraire. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 litres par hectare. Utiliser un volume de pulvérisation supérieur lorsqu'il y a une population importante de mauvaises herbes ou un couvert végétal épais. Régler le pulvérisateur afin que l'orientation des pastilles de buses soit d'au moins 45 cm au-dessus de la culture.

Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus, réglés et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher le dépôt de la bouillie de pulvérisation sur les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture traitée. MISES EN GARDE : La culture subit des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.

Utiliser un pulvérisateur au sol conçu et réglé pour pulvériser des gouttelettes de taille homogène sur les plantes ou les parties de plantes ciblées. Régler les buses de sorte que la pulvérisation couvre les plantes de façon homogène. Des doses d'application plus élevées risquent d'être libérées en cas de chevauchement et des vitesses d'avancement plus lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser en déarrant ou en arrêtant l'appareil, ou lorsqu'on effectue un virage) et d'occasionner une réaction de la culture.

EXIGENCES CONCERNANT L'UTILISATION D'UN ADJUVANT

Lorsqu'il est utilisé seul, pour un rendement optimal, il faut utiliser un adjuvant dans la bouillie de pulvérisation avec **Axtrus 240 EC**. Se reporter à la section **Mode d'emploi** de la présente étiquette pour connaître les choix d'adjuvants et les doses d'application.

MÉTHODES D'APPLICATION

Axtrus 240 EC est un produit polyvalent offrant de multiples possibilités de traitements différents qui permettent de supprimer les mauvaises herbes ou de dessécher les plantes. Lorsqu'on utilise **Axtrus 240 EC** dans des récoltes sur pied, les méthodes d'application et les ajustements doivent être précis afin de prévenir des dommages potentiels à la culture.

Les utilisations comme aide à la récolte ou brûlage en présemis sont permises lorsqu'elles sont indiquées à la section **Mode d'emploi** de la présente étiquette.

Tel qu'indiqué à la section **Mode d'emploi**, on peut effectuer les traitements sur de nombreuses cultures indiquées sur la présente étiquette à l'aide d'un **pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive**. **Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur la culture traitée.**

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE ET L'AGRICULTEUR SONT TENUS DE VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION.

C'est l'interaction de nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur antiparasitaire et l'agriculteur sont tenus de considérer tous ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la pulvérisation.

Il faut respecter les exigences suivantes concernant la gestion de la dérive de pulvérisation pour empêcher le déplacement hors-cible de la dérive venant des traitements effectués sur les cultures agricoles.

Information concernant la taille des gouttelettes

La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive est d'appliquer de grosses gouttelettes. La stratégie optimale de gestion de la dérive est d'appliquer les plus grosses gouttelettes nécessaires qui assurent une couverture et un rendement suffisants. L'application de gouttelettes plus grosses permet de réduire le potentiel de dérive, mais elle n'empêche pas la dérive lorsque les applications sont faites incorrectement ou dans des conditions environnementales défavorables. (Voir les sections **Vent**, **Température et humidité**, et **Inversions de température**.)

Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation

DV – Le DV est l'expression de la taille des gouttelettes du nuage de pulvérisation. La valeur du DV signifie que 50 % des gouttelettes sont plus grosses que la valeur exprimée, et que 50 % des gouttelettes sont plus petites que la valeur exprimée. Le nuage de pulvérisation optimal de **Axtrus 240 EC** doit être de 450 microns, et moins de 10 % des gouttelettes doivent mesurer 200 microns ou moins.

Volume – Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation le plus élevé pratique. En général, les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.

Pression – Ne pas dépasser les pressions recommandées par le fabricant de buse. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses. Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, utiliser des buses à débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression.

Nombre de buses – Utiliser le moins de buses nécessaires pour assurer une couverture uniforme.

Type de buse – Utiliser un type de buse conçu pour l'application voulue. Pour la plupart des types de buse, les angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Songer à utiliser des buses à faible dérive.

Hauteur de l'application – Lorsqu'on effectue les traitements à la hauteur sécuritaire la plus basse, on peut diminuer l'exposition des gouttelettes de pulvérisation à l'évaporation et au mouvement du vent.

Vent – Le potentiel de dérive est à son plus bas lorsque la vitesse du vent est entre 5 et 16 km/h. Cependant, de nombreux facteurs, notamment la taille des gouttelettes et le type d'équipement, permettent d'établir le potentiel de dérive à une vitesse du vent donnée. Les traitements à moins de 5 km/h sont à éviter en raison de la variabilité de la direction du vent et du risque d'inversion élevé.

Ne pas appliquer **Axtrus 240 EC** lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h. **REMARQUE** : Les terrains de la région peuvent influencer la configuration des vents. Chaque opérateur antiparasitaire doit se familiariser avec la configuration régionale des vents et la manière dont ils affectent la dérive de pulvérisation.

Température et humidité – Lorsqu'on effectue des traitements alors que l'humidité relative est faible, régler l'équipement afin de produire des gouttelettes plus grosses et de compenser pour l'évaporation. L'évaporation des gouttelettes est à son niveau le plus élevé lorsque les conditions sont à la fois chaudes et sèches.

Inversions de température – Ne procéder à aucun épandage de **Axtrus 240 EC** lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de température limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent dans un nuage concentré. Le nuage peut se diriger dans des directions imprévisibles à cause des vents légers variables qui se produisent habituellement lors des inversions. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures avec l'altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et par vent nul ou léger. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se

poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol ou grâce à un générateur de fumée installé sur un aéronef. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (par temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical d'air.

Zones sensibles – N'appliquer **Axtrus 240 EC** que lorsque la circulation de l'air ne se dirige pas vers les zones sensibles avoisinantes (p. ex. les zones résidentielles, les étendues d'eau, les habitats connus pour les espèces menacées ou en voie de disparition et les cultures non visées).

SECTION 9,2 : RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

À la suite d'une application de **Axtrus 240 EC**, le champ traité peut être semé en tout temps avec les cultures listées dans la **Section 8,2** de cette étiquette; il faut toutefois tenir compte des restrictions pouvant se retrouver dans les sections individuelles des cultures. Toutes les autres cultures peuvent être semées après un délai de 12 mois.

SECTION 10 : INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT

Il importe que l'appareil de pulvérisation soit propre et sans résidus de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer le réservoir de pulvérisation selon la méthode indiquée sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter **Axtrus 240 EC**.

Pour de meilleurs résultats, remplir le réservoir de pulvérisation avec la moitié du volume d'eau propre nécessaire pour couvrir l'endroit à traiter. S'assurer que le système d'agitation est en marche lorsqu'on ajoute les produits. Ajouter lentement la quantité requise au réservoir de pulvérisation. Rincer soigneusement le contenant de prémélange et ajouter les rinçures au réservoir de pulvérisation. Continuer de remplir le réservoir de pulvérisation jusqu'au niveau voulu. Pour assurer un mélange homogène tout au long du traitement, agiter le réservoir de pulvérisation jusqu'à ce qu'il soit vide. Lorsqu'on prépare un mélange en réservoir avec d'autres produits, mélanger l'herbicide **Axtrus 240 EC** dans le réservoir de pulvérisation en premier. Lorsque l'herbicide **Axtrus 240 EC** a été mélangé à fond, ajouter les autres produits tel que prescrit sur leur étiquette respective.

Mélanges en cuve : Remplir la cuve du pulvérisateur à la demie ou aux deux tiers avec de l'eau. Alors que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients dans l'ordre suivant :

- W = Poudres mouillables et pâtes granulées
- A = Bien agiter le mélange dans la cuve
- M = Suspensions microencapsulées
- L = Suspensions liquides et pâtes fluides
- E = Concentrés émulsionnables
 - o Remplir la cuve presque complètement avec de l'eau
- G = Préparations à base de glyphosate
- S = Surfactants
 - o Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau désiré

Si le pulvérisateur a été entreposé ou inutilisé, purger la rampe de pulvérisation et les buses avec de l'eau propre avant de remplir le pulvérisateur avec les produits pour le traitement.

Éviter d'entreposer la bouillie **Axtrus 240 EC** pendant la nuit.

Le prémélange de bouillie **Axtrus 240 EC** dans un réservoir ravitailleur est déconseillé. Maintenir l'agitation continue et adéquate de la bouillie jusqu'à ce qu'elle soit entièrement utilisée.

Ne pas utiliser le produit avec des additifs qui modifient le pH de la bouillie.

SECTION 11 : NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

À de faibles doses, l'action de nombreux herbicides est très élevée, surtout sur des cultures sensibles. Les résidus dans l'équipement pour le mélange, les réservoirs, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation peuvent occasionner des effets non voulus sur une culture si l'équipement n'est pas nettoyé comme il faut entre chaque usage.

Il faut nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation selon la méthode qui suit le plus rapidement possible après avoir pulvérisé **Axtrus 240 EC** et avant d'utiliser l'appareil pour toute autre application. De plus, l'utilisateur doit prendre les mesures appropriées pour bien nettoyer l'équipement et éliminer tout autre produit mélangé avec **Axtrus 240 EC**, tel qu'indiqué sur les étiquettes des produits incorporés au mélange. Pour une propreté maximale, nettoyer le système de pulvérisation tout de suite après l'usage.

1. Vider le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation. Faire un nettoyage à haute pression avec un détergent pour enlever les sédiments et les résidus à l'intérieur du réservoir de pulvérisation, puis rincer à fond. Ensuite, bien vidanger les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre.
2. Ensuite, préparer une solution de nettoyage à raison de 3 litres d'ammoniaque (contenant au moins 3 % de matière active) par 100 litres d'eau propre. Préparer suffisamment de solution de nettoyage pour permettre au système de pulvérisation d'être en marche pendant au moins 15 minutes et de bien rincer le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation.
3. Si possible, laisser la solution d'ammoniaque ou l'eau fraîche qui reste dans le réservoir, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation pendant la nuit ou lors de l'entreposage pour faire dissoudre et diluer toute trace d'herbicide qui reste.
4. Avant d'utiliser le pulvérisateur, vider complètement le système de pulvérisation. Rincer le réservoir et vidanger les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre.
5. Retirer et nettoyer séparément les pastilles de buse, les filtres et les tamis dans une solution d'ammoniaque préparée selon l'étape 2 ci-dessus. Remplacer les pièces tout de suite après le nettoyage et le rinçage.
6. Éliminer la solution de nettoyage et les rinçures conformément à la réglementation et aux lignes directrices en vigueur. Ne pas appliquer les solutions ni les rinçures de nettoyage du pulvérisateur sur des cultures sensibles.

Ne pas laisser la bouillie **Axtrus 240 EC** dans le réservoir, les rampes, la tuyauterie de la rampe, les buses ni les tamis lors de l'entreposage du pulvérisateur pendant la nuit ou pour une période de temps prolongée.

Les petites quantités **Axtrus 240 EC** qui restent dans l'équipement de mélange, de chargement ou de pulvérisation mal nettoyé peuvent être libérées lors des traitements subséquents, ce qui peut occasionner d'éventuels effets non voulus sur une culture.

SECTION 12 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **Axtrus 240 EC**, herbicide est un herbicide du Groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **Axtrus 240 EC** et à d'autres herbicides du Groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si

ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner **Axtrus 240 EC** ou les herbicides du même Groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec des représentants de Avesta CropScience Inc. au 1-720-625-2797.

INTRUVIX, COMMAND et EXPRESS sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Agral et Reglone sont des marques de commerce d'une société du groupe Syngenta.

Ag-Surf et Brotex sont des marques de commerce d'Interprovincial Cooperatives Ltée.

Koril est une marque de commerce de Nufarm Ltée.

Mege est une marque de commerce de BASF Canada Inc.



AXtrus™

240 EC



Herbicide / Herbicide

Emulsifiable Concentrate / Concentré Émulsionnable

AGRICULTURAL/COMMERCIAL / AGRICOLE/COMMERCIAL

For Listed Weed Control in Fallow Systems, Preplant or Pre-emergence Burndown, Hooded Sprayer Applications, Harvest Aid Applications and Post-harvest Burndown. / Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette dans les systèmes en jachère, le brûlage en présemis ou en prélevée, les traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive, les traitements d'aide à la récolte et le brûlage post-récolte.

ACTIVE INGREDIENT: Carfentrazone-ethyl... 240 g/L

PRINCIPE ACTIF : Carfentrazone-éthyle... 240 g/L

**READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING /
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CAUTION / ATTENTION

EYE AND SKIN IRRITANT / IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

REGISTRATION NUMBER 35894 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

No D'HOMOLOGATION : 35894 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Product Information: 1-720-625-2797 / Renseignements sur le produit : 1-720-625-2797

**FOR CHEMICAL EMERGENCY: spill, leak, fire, exposure, or accident, call CHEMTREC 1-800-424-9300 / EN CAS
D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC 1-800-424-9300**